Année 2001. – N° 67 A.N. (C.R.) ISSN 0242-6765 – CPPAP 0503 B 05115 Mardi 30 octobre 2001

ASSEMBLÉE NATIONALE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

11e Législature

SESSION ORDINAIRE DE 2001-2002

COMPTE RENDU INTÉGRAL

DES SÉANCES DU LUNDI 29 OCTOBRE 2001

(16e jour de séance de la session)

SITE OFFICIEL DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE SUR INTERNET :
http://www.assemblee-nationale.fr

SOMMAIRE GÉNÉRAL

1re séance 6775

2e séance 6797

3e séance 6833

Année 2001. – N° 67 [1] A.N. (C.R.) ISSN 0242-6765 – CPPAP 0503 B 05115 Mardi 30 octobre 2001

ASSEMBLÉE NATIONALE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

11e Législature

SESSION ORDINAIRE DE 2001-2002

37e séance

COMPTE RENDU INTÉGRAL

1re séance du lundi 29 octobre 2001

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. PATRICK OLLIER

1. **Loi de finances pour 2002** *(deuxième partie).* Discussion d'un projet de loi. (p. 6777).

ÉDUCATION NATIONALE

II. – Enseignement supérieur

M. Alain Clayes, rapporteur spécial de la commission des finances.

M. Jean-Jacques Denis, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles.

M. Jacques Guyard,
Mme Nicole Catala,
MM. Jean Dufour,
Jean-Pierre Foucher,
Claude Goasguen,
Camille Darsières.

M. Jack Lang, ministre de l'éducation nationale.

Réponses de M. le ministre aux **questions** de : MM. Patrick Braouezec, Maxime Gremetz, Jean-Pierre Foucher et Gilbert Gantier.

Etat B

Titre III (p. 6793)

Amendement no 49 du Gouvernement : MM. le ministre, le rapporteur spécial. – Adoption.

Adoption du titre III modifié.

Titre IV (p. 6793)

Amendement no 48 du Gouvernement : MM. le ministre, le rapporteur spécial. – Adoption.

Adoption du titre IV modifié.

Etat C

Titres V et VI. – Adoptions (p. 6793)

Rappel au règlement (p. 6794)

MM. Maxime Gremetz, le président, le ministre.

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire à la prochaine séance.

2. **Ordre du jour des prochaines séances.** (p. 6794).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. PATRICK OLLIER, vice-président

M. le président. La séance est ouverte.
(La séance est ouverte à dix heures.)

1

LOI DE FINANCES POUR 2002
DEUXIÈME PARTIE

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 2002 (nos 3262, 3320).

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère de l'éducation nationale concernant l'enseignement supérieur.

La parole est à M. le rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du plan, pour l'enseignement supérieur.

Je rappelle que le débat est organisé et que les temps de parole sont fixés. M. Claeys a la parole pour quinze minutes.

M. Alain Claeys, *rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.* Monsieur le président, monsieur le ministre de l'éducation nationale, mes chers collègues, le projet de budget pour 2002 de la section enseignement supérieur du ministère de l'éducation nationale s'élève à 8 736 millions d'euros en crédits de paiement contre 8 545 millions d'euros en 2001. En progression de 2,3 %, il traduit la politique volontariste du Gouvernement en faveur de l'enseignement supérieur.

Je tiens à souligner la qualité de ce budget, qui consacre quatre priorités : l'achèvement du plan social étudiant, l'amélioration sans précédent des moyens humains et financiers des universités, l'ouverture européenne croissante de l'enseignement supérieur et l'exécution des engagements de l'Etat dans le cadre des contrats de plan.

L'année 2002 est la dernière année de mise en œuvre du plan social étudiant, dont je constate qu'il atteint ses objectifs : le montant des bourses a été revalorisé et la proposition des boursiers atteint 30 %.

Au total, 2 000 allocations d'étude, ainsi que 200 bourses de mérite supplémentaires sont créées.

De plus, 12 000 bourses sur critères sociaux permettront aux étudiants en DESS qui étaient jusqu'alors boursiers de continuer à percevoir une aide. Par ailleurs, 4 000 bourses de mobilité sont instituées. Je reviendrai sur ce dernier point dans quelques instants.

Ce budget est aussi marqué par une augmentation sans précédent des moyens des universités, en ce qui concerne tant leurs dotations que leurs personnels.

S'agissant des personnels, 1 000 emplois de personnel enseignant sont créés, dont 600 d'enseignant-chercheur, 100 de professeur agrégé, 261 d'attaché temporaire d'enseignement et de recherche et 39 d'assistant des disciplines médicales. Ces créations d'emplois s'accompagnent d'importantes mesures de revalorisation des carrières.

De même, 1 000 emplois de personnel non enseignant sont créés, dont 150 pour les personnels des bibliothèques. Les 850 créations d'emplois restantes se répartissent notamment en 779 emplois de personnels IATOSS et 42 emplois pour les CROUS.

Dans le prolongement du plan social étudiant, ces mesures mettent l'accent sur la qualité de la vie étudiante, grâce à la création de 26 emplois d'infirmière dans les universités et de 10 emplois d'assistante sociale des CROUS.

La résorption de l'emploi précaire est aussi une préoccupation majeure de ce projet de budget puisque l'application de la loi du 3 janvier 2001 implique la création de 1 500 emplois non budgétaires. Ces agents sont rémunérés sur les ressources propres des établissements. Je souhaite que M. le ministre nous confirme que ces emplois gagés contribueront effectivement à réduire la précarité.

Je regrette que les créations d'emplois IATOSS ne concernent pas plus de personnels de catégorie A, ce qui aurait permis de limiter le sous-encadrement administratif des universités.

Je constate que les recommandations que j'ai formulées dans le cadre de la MEC l'an dernier se traduisent dans ce projet de budget. En effet, d'importantes mesures d'amélioration de la situation des personnels non enseignants sont prévues, avec une attention particulière portée aux secrétaires généraux des établissements d'enseignement supérieur. Le taux de leurs indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires est augmenté, ce qui participe à la revalorisation de cette fonction.

La progression des moyens des universités est aussi financière, puisque leurs dotations progressent de 7,8 %, soit quatre fois plus que l'ensemble du budget de l'Etat. La répartition de ces dotations figure dans mon rapport.

J'en viens à l'ouverture européenne croissante de notre système d'enseignement supérieur. La réunion ministérielle de Prague du 19 mai dernier a renforcé la démarche de mise en cohérence européenne des cursus. Celle-ci se traduit par l'adoption du système de correspondance des crédits et la déclinaison des parcours en 3-5-8. Le ministère délivrera un label « université européenne d'été », afin de développer la coopération universitaire. Mais deux mesures à mes yeux essentielles doivent accélérer la mobilité des étudiants français. D'une part, la participation au complément Erasmus augmente de 3,05 millions d'euros, ce qui contribue au dynamisme de ce programme, d'autre part, 4 000 bourses de mobilité permettront à 12 000 étudiants, boursiers sur critères sociaux, d'effectuer une partie de leur cursus à l'étranger.

J'aurais souhaité que ces bourses puissent être gérées par les établissements et non par les rectorats. Les contrôleurs financiers s'y opposent, arguant du principe de spécialité des établissements publics, alors que les relations internationnales et l'aide sociale font bien évidemment partie de leurs missions. J'aurais aimé pouvoir déposer un amendement pour y remédier, mais il aurait malheureusement été frappé d'irrecevabilité financière.

Aussi, je souhaite, monsieur le ministre, que vous puissiez soumettre à notre vote une proposition en ce sens. Si j'insiste sur cette question, c'est parce que je considère que la gestion de ces bourses contribuerait au renforcement des responsabilités des établissements dans la conduite de leur politique internationale. Alors que la réflexion sur l'autonomie des établissements se poursuit, il s'agirait d'un signal fort en leur faveur.

L'accueil des étudiants étrangers progresse. Les détails des inscriptions pour la dernière année universitaire figurent dans mon rapport. A ce propos, je souhaite dire un mot d'EduFrance. En effet, je considère que sa fonction d' « ensemblier » permet d'articuler les initiatives des établissements avec les priorités du Gouvernement en matière d'ouverture internationale. Mais il faut bien se rendre compte que cette mission essentielle est génératrice de coûts importants. A ce titre, je rappelle que les ministères de l'éducation nationale et des affaires étrangères ont récemment rappelé que l'agence devait s'installer durablement dans une logique de financement public. En outre, je crains qu'un développement trop important de la vente de produits aux étudiants étrangers ne conduise à la banalisation de l'agence sur le marché des opérateurs.

Le projet de budget de l'enseignement supérieur traduit aussi un effort tout particulier pour l'accélération des contrats de plan Etat-région, notamment dans la région parisienne, en faveur de la recherche universitaire et de la maintenance des bâtiments.

S'agissant des opérations immobilières en maîtrise d'ouvrage assurée par l'Etat, les autorisations de programme progressent de 38,8 %, pour atteindre 173,9 millions d'euros, tandis que les crédits de paiement s'établissent à 50,3 millions d'euros. Quant aux subventions d'équipement, elles voient leurs crédits de paiement atteindre 77,5 millions d'euros.

L'appréciation de ces dotations appelle deux précisions de ma part.

En premier lieu, la mise en œuvre du plan de mise en sécurité des établissements d'enseignement supérieur s'est accélérée. Dans ces conditions, le Gouvernement proposera d'ouvrir la totalité des autorisations de programme consacrées à ce plan en loi de finances rectificative pour 2001.

En deuxième lieu, le volume global des crédits de paiement a été adapté au rythme effectif des paiements, que ce soit pour les contrats de plan ou pour les grands travaux financés par l'Etat. Concrètement, les dotations en crédits de paiement au titre de 2001 avaient été surestimées. Il faut donc noter que les crédits de paiement du titre V seront abondés de reports d'un montant évalué à 127,17 millions d'euros.

De même, les crédits de paiement du chapitre 66-73 se verront abondés d'un report de 122,11 millions d'euros. Au total, l'Etat disposera en 2002 des crédits de paiement nécessaires au bon déroulement des travaux.

Pour sa part, la subvention d'équipement allouée à la recherche universitaire progresse de 5,92 % en autorisations de programme et de 5,8 % en crédits de paiement. Cette progression significative des moyens de la recherche permettra une revalorisation du soutien de base des laboratoires dans le cadre des contrats pour un montant de 249 millions d'euros.

S'agissant des opérations spécifiques dont le financement est assuré exclusivement par l'Etat, les crédits correspondants permettront la poursuite du chantier de désamiantage du campus de Jussieu, pour un montant de 30,49 millions d'euros en autorisations de programme et de 99,04 millions d'euros en crédits de paiement, ainsi que la poursuite de la rénovation du Muséum national d'histoire naturelle et la préparation de l'ouverture du musée du quai Branly.

Enfin, les crédits de maintenance, en progression, atteindront 119,6 millions d'euros en autorisations de programme et 112 millions d'euros en crédits de paiement.

Le détail des ouvertures d'autorisations de programme, université par université, figure dans mon rapport. Je dois d'ailleurs préciser que ces données ne concernent que les crédits de l'Etat, à l'exclusion de ceux des collectivités locales. Les écarts constatés s'expliquent par le fait que certains projets étaient prêts dès la mise en œuvre du contrat de plan.

Pour conclure, je souligne tout particulièrement que mon rapport prend largement en compte les propositions formulées ces derniers mois par la conférence des présidents d'universités, qui s'inscrivent elles-mêmes dans le prolongement des travaux de la MEC. Je tiens à rendre hommage au travail considérable effectué par la CPU.

De même, je veux vous remercier, monsieur le ministre, pour la qualité d'écoute dont vous savez faire preuve.

Des propositions fortes ressortent de ces échanges, comme le renforcement des équipes dirigeantes, même si une telle mesure ne peut être envisagée que dans le cadre d'un renforcement de la vie démocratique au sein des établissements. De même, la dévolution du patrimoine aux établissements qui le souhaitent est envisagée. Sur ce dernier point, je me félicite des expérimentations qui vont être tentées en 2002.

En définitive, je tiens à souligner la cohérence des choix faits pour favoriser la modernisation et l'ouverture de notre système d'enseignement supérieur. C'est pourquoi je vous invite, mes chers collègues, à voter, comme la commission des finances l'a fait le 24 octobre, en faveur de l'adoption des crédits de l'enseignement supérieur. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.)*

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales pour l'enseignement supérieur.

Je vous demande, mes chers collègues, de respecter votre temps de parole, de telle sorte que nous puissions terminer l'examen de ce budget avant la fin de la matinée.

M. Jean-Jacques Denis, *rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.* Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, les quatre derniers exercices budgétaires ont ramené l'enseignement, notamment l'enseignement supérieur, au cœur des priorités du Gouvernement. Nous discutons aujourd'hui du dernier budget de la législature et nous pouvons remarquer qu'il n'a pas fallu moins de cinq budgets pour revenir à des taux d'encadrement comparables à ceux de la période 1988-1993 ; c'est dire si le recul était important.

Cette année, la progression des effectifs enregistrés serait très inférieure à 1 % et ne tiendrait qu'à l'augmentation des effectifs du deuxième cycle, alors que les effectifs du premier cycle décroissent. Cette pause des effectifs étudiants, annonciatrice d'une décroissance, aurait pu être prétexte à un gel de crédits. La volonté réformatrice, bien au contraire, a su traiter au fond l'essentiel des questions relatives à l'enseignement supérieur.

Mon intervention abordera cinq points. J'ai laissé au rapporteur spécial de la commission des finances le soin de présenter les chiffres.

En ce qui concerne le programme U3M et les infrastructures, une place particulière est réservée à divers aspects de la vie étudiante, comme la restauration, le logement, les équipements sportifs et culturels, le développement des bibliothèques et la sécurité des bâtiments.

Afin de répondre aux besoins de la recherche, des pôles de compétences et des réseaux d'équipements structurants sont renforcés ou créés. Des plates-formes technologiques sont mises en place dans les villes moyennes et doivent assurer les transferts de technologies et la collaboration entre les structures d'enseignement et les acteurs économiques locaux.

A cet égard, il est de mon devoir de rappeler que les décrets d'application de la loi du 12 juillet 1999 sur l'innovation et la recherche, destinés à organiser le régime juridique et fiscal, se font vraiment attendre : deux ans, c'est long !

S'agissant du fonctionnement des universités, il y a effectivement plus de responsabilité et davantage d'autonomie. Un effort important a été fait afin de renforcer l'initiative et la responsabilité des universités, dans le respect du cadre national des diplômes, mais aussi de l'existence de l'instance nationale compétente pour la carrière des enseignants-chercheurs et du maintien de l'évaluation nationale des diplômes et de la recherche.

En application d'une volonté de subsidiarité, une plus grande autonomie a été accordée dans le champ de la gestion des personnels, notamment des personnels enseignants.

Pour les personnels non enseignants, il existe depuis 1999 une commission paritaire d'établissement qui examine au préalable les questions étudiées lors des commissions administratives paritaires et des conseils techniques paritaires. L'autonomie ne concerne pas que les aspects de gestion des personnels.

Depuis 1997, le contrat d'établissement inclut les formations doctorales, les relations avec la totalité des organismes de recherche et l'ensemble de la gestion du patrimoine.

Enfin, l'intégration d'un volet touchant à l'enseignement supérieur dans les contrats de plan Etat-région depuis le plan Université 2000 et la pérennisation et le renforcement de cette contractualisation dans le contrat de plan 2000-2006 ont permis de renforcer et de formaliser les liens entre les établissements et les collectivités territoriales.

Le plan de recrutement pluriannuel pour les personnels enseignants, que vous avez présenté en novembre 2000 répondait, monsieur le ministre, aux besoins croissants de recrutement du fait de la structure des âges dans l'éducation nationale.

Le préalable idéologique « zéro recrutement » dans la fonction publique étant écarté depuis 1997, il a été possible d'envisager une hausse des taux d'encadrement, qui se dégradaient depuis vingt ans.

Il faut d'ailleurs noter que les filières qui accueillaient le plus d'étudiants, ou du moins qui connaissaient la plus forte croissance de leurs effectifs, étaient bien souvent les moins bien encadrées. Il y a sans doute là un rapport avec le mauvais taux de réussite observé en DEUG jusqu'à ces dernières années.

Ce plan de recrutement prévoit 2 600 emplois d'enseignant, l'effort consenti dans le projet de loi de finances de 2001 devant s'amplifier au cours des années 2002 et 2003.

De fait, le projet de loi de finances pour 2002 prévoit le recrutement de 1 000 enseignants supplémentaires. L'évolution de la charge de travail des enseignants a été mieux prise en compte et leur condition a été revalorisée.

S'il n'est pas concevable de revenir sur la double nature des enseignants du supérieur à la fois enseignants et chercheurs, en revanche, la prise en compte de la réalité du travail d'administrateur doit permettre d'assurer un meilleur fonctionnement de l'institution et contribuer à valoriser ceux qui s'y dévouent.

Il était donc indispensable que soit mis en place à terme un système clair et normalisé de décharges de cours partielles pour les enseignants les plus impliqués dans les tâches administatives. Manifestement, c'est ce vers quoi l'on s'achemine, et il faut s'en féliciter.

Le plan social étudiant se termine cette année. Lancé en juillet 1998, il vise à créer les conditions d'une meilleure reconnaissance de la place des étudiants dans la société et à créer les bases d'une plus grande indépendance matérielle et morale. Il améliore ainsi notablement l'égalité des chances, non plus seulement à l'entrée, mais aussi à la sortie de l'enseignement supérieur, prolongation de l'école républicaine. Sa vocation est d'améliorer significativement, de manière qualitative et quantitative, les conditions de vie des étudiants, leur permettant ainsi de se consacrer plus complètement à leurs études.

A cet effet, plusieurs objectifs ont été fixés : l'augmentation du plafond des ressources pris en compte pour l'obtention d'une bourse du premier échelon ; la revalorisation des bourses sur critères sociaux ; la revalorisation des bourses de troisième cycle sur critères universitaires et la création de bourses de mérite, auxquelles s'ajoutent, cette année, des bourses de mobilité.

La proportion d'étudiants aidés d'une façon ou d'une autre dépasse 30 %. Cela représente plus de 500 000 étudiants, ce qui est considérable.

On peut parler d'un effort exceptionnel par son ampleur et exemplaire par son caractère pérenne. C'est incontestablement une nouvelle phase qui s'ouvre dans les relations entre la nation et ses étudiants. A ce sujet, il convient de souligner que les créations d'emplois de jeunes diplômés ne fléchissent pas.

Mais le propos de mon intervention n'est pas de tomber dans l'angélisme béat. Il est une constante de la vie politique : ce qui est réalisé de positif apparaît très vite comme normal et ne fait que souligner ce qui reste perfectible.

Avant de terminer cette intervention, je me permets d'insister sur un chantier qui semble inachevé. Il concerne les personnels qualifiés parfois de non enseignants.

Il n'est pas d'enseignement supérieur sans eux. Cependant, ils ont probablement été les premières victimes des politiques de restriction et ont pu avoir le sentiment d'être réduits à la portion congrue lorsque des recrutements étaient effectués.

Mais, là aussi, au-delà de l'aspect quantitatif, une réflexion plus fondamentale sur l'évolution des métiers de ces personnels doit avoir lieu.

On ne noircira pas pour autant exagérément le tableau et on se félicitera que la réflexion sur le système analytique de répartition des moyens, les normes Sanremo, ait mené à un consensus pour reconnaître que l'appui des personnels IATOSS aux diverses misssions des universités est, à l'heure actuelle, mal ou insuffisamment assuré ; d'où la décision de réévaluer le soutien à la fonction « enseignement du secteur tertiaire non professionnel » dans le calcul théorique, en passant d'un IATOSS pour 450 étudiants à un pour 300 étudiants dans ce secteur.

Il fut cependant noter qu'une dizaine d'universités, rassemblant principalement des filières de sciences humaines et sociales et de droit, restent encore sous-dotées.

Une simplification et un renforcement de l'appui à la recherche sont parus indispensables. Jusqu'à présent, le calcul des besoins en IATOSS liés à la recherche était fondé exclusivement sur le critère de la production de thèses, particulièrement complexe dans son application détaillée.

Aussi a-t-il été décidé de simplifier l'économie générale du calcul, en combinant un critère stabilisant − le nombre d'IATOSS par enseignant-chercheur − à celui de la production de thèses.

Deux nécessités conjoncturelles doivent aussi inciter à se pencher à nouveau sur le rôle des personnels non enseignants et sur le contenu des métiers : la structure d'âge des corps et l'aménagement et la réduction du temps de travail.

Le ministère de l'éducation nationale envisage d'ores et déjà de préparer le remplacement des nombreux fonctionnaires qui partent à la retraite ou profitent du congé de fin d'activité en développant une véritable politique de gestion prévisionnelle des ressources humaines, dans un contexte de réduction du nombre de corps, comme l'avait souligné l'année passée dans son rapport le rapporteur spécial de la commission des finances.

Les évolutions constatées et les prévisions pour l'avenir mettent en évidence un besoin grandissant de qualifications liées aux nouvelles technologies de communication.

Par ailleurs, les besoins en matière de pilotage des services ou des établissements et de ressources humaines rendent eux aussi nécessaire une requalification des emplois administratifs. Parallèlement, il apparaît indispensable que les emplois de la filière ouvrière connaissent une évolution semblable.

Cela posé, il importe qu'un effort important soit fait pour la revalorisation du rôle des personnels non enseignants afin de réduire encore, puis de supprimer la précarité. Le plus tôt sera le mieux.

A cet égard, et afin de lever toute hypothèque sur le dialogue entre les personnels et les pouvoirs publics, il convient de dire, ou de redire, que leur place est sans conteste au sein de la fonction publique d'Etat.

Le rapport Mauroy, qui a suscité quelques interrogations à cet égard, a parfaitement rempli son rôle de boîte à idées. Mais, sur le point précis qui nous occupe, il nous semble important d'affirmer que la création d'une « quatrième fonction publique » ne paraît pas opportune.

Aucune réforme ne peut en effet se faire contre les personnels et il serait malheureux d'obérer les efforts en faveur d'une meilleure reconnaissance de leur rôle et de leur métier en imposant un statut nouveau quelque peu hybride et incertain.

Enfin, arrêtons-nous quelques instants sur l'aménagement et la réduction du temps de travail.

Un accord-cadre sur la réduction du temps de travail des personnels non enseignants a été signé le 16 octobre entre vous-même, monsieur le ministre, et pas moins de quatorze organisations syndicales.

Cet accord présente quelques particularités.

Tout d'abord, s'il est le troisième de ce type signé dans la fonction publique, il est exceptionnel par le nombre de personnels concernés et par le nombre d'organisations signataires. Un problème se pose cependant pour la discussion des annexes, dont sont exclus les syndicats non signataires.

C'est la démonstration que la grande maison qu'est l'éducation nationale, trop souvent décrite comme compliquée, sait se donner les moyens de se réformer. De plus, si l'accord-cadre est signé, les discussions sur son application doivent permettre de mettre en œuvre un triptyque vertueux : évaluation, constat, propositions ; c'est assurément une chance historique que se donne l'éducation nationale.

La liste des mesures nouvelles et des innovations ayant un impact sur la démocratisation de l'enseignement supérieur ainsi que sur son adaptation aux nouvelles technologies et aux contraintes de la société est trop longue pour être résumée en quelques minutes. Souhaitons seulement que ces orientations et ces engagements ne soient pas contrariés à l'avenir par de nouveaux reculs liés à une politique dont les priorités ne seraient pas les mêmes que celles exprimées depuis quatre ans. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.)*

M. le président. Dans la discussion, la parole est à M. Jacques Guyard.

M. Jacques Guyard. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, ce projet de budget pour 2002 est excellent, je n'y insiste pas car nos rapporteurs l'ont abondamment démontré. Il est d'ailleurs tellement bon que, comme les trains qui arrivent à l'heure, il ne suscite pas un intérêt massif des parlementaires : seuls les passionnés sont présents. Pourtant, le fait d'avoir pour la cinquième année consécutive un budget de qualité permet enfin de poser les problèmes politiques de l'enseignement supérieur et de renforcer encore un peu plus la concertation.

En cinq ans, nous aurons amélioré fortement les conditions d'encadrement des étudiants, leurs conditions de travail et celles des enseignants, ainsi que les moyens de fonctionnement des universités. Ce dernier point était particulièrement attendu car beaucoup d'universités vivaient encore trop souvent dans la pauvreté.

Bilan général : 1 000 emplois d'enseignants, 1 000 emplois d'IATOSS, 8 % d'augmentation des crédits de fonctionnement.

Ces résultats sont d'autant plus remarquables qu'ils concluent cinq années d'effort soutenu. Le budget de l'enseignement supérieur aura, si j'ai bien compté, progressé de près de 20 % en cinq ans, alors même que le nombre des étudiants se stabilisait ; il y a donc une amélioration certaine.

Cet effort aura permis − c'était l'enjeu − une meilleure efficacité de nos enseignements supérieurs. Celle-ci est particulièrement sensible dans le premier cycle, où l'on enregistre une nette amélioration des taux de succès. Jean-Jacques Denis notait à l'instant une légère augmentation cette année du nombre d'étudiants dans le second cycle. Cette croissance est liée à celle du nombre

d'étudiants qui ont réussi leurs examens dans le premier cycle. Nous savons tous, en effet, que la faiblesse principale de notre enseignement supérieur était les taux d'échec enregistrés au cours des deux premières années d'études.

Cette reprise de la croissance des effectifs reste nécessaire car la démocratisation de l'enseignement supérieur n'est pas achevée ; elle ne le sera d'ailleurs jamais. Elle progresse grâce au plan social étudiant : celui-ci se solde par une augmentation de 30 % du nombre des boursiers en cinq ans, un accroissement de 15 % de la valeur de la plupart des bourses et la création des bourses au mérite. Ce dernier point me paraît essentiel car une politique sociale de l'enseignement supérieur ne suffit pas : il faut l'accompagner d'une politique de la qualité.

L'effort de démocratisation a porté en premier lieu sur les bibliothèques. On ne peut en effet parler de démocatisation de l'enseignement supérieur sans progrès en ce domaine, car plus les étudiants sont modestes et plus ils ont un besoin absolu de cet instrument de travail.

L'effort s'est ensuite concrétisé par la création d'universités. Nous venons de fêter les dix ans d'existence des quatre universités nouvelles de la région Ile-de-France. Leurs dix années d'histoire montrent à l'évidence le besoin de démocratisation de l'enseignement supérieur. Leur création, à l'initiative de Lionel Jospin et de Claude Allègre, à laquelle vous avez participé, monsieur le ministre, à permis de faire accéder à l'université des étudiants qui étaient jusque-là découragés par l'éloignement, c'est-à-dire par les heures de transport quotidien que cela représentait et par le coût en résultant. Ces quatre universités nouvelles accueillent aujourd'hui 40 000 étudiants. Nous n'osons ni les uns ni les autres penser à ce que serait Paris-centre avec 40 000 étudiants de plus. Les bâtiments sont déjà saturés !

L'impulsion initiale qui y a été donnée − suivi plus personnalisé des étudiants, formations clairement professionnalisées − en fait aujourd'hui un vrai laboratoire de l'université de demain. On y trouve les plus forts pourcentages d'étudiants en alternance, d'étudiants suivant des formations clairement personnalisées et d'étudiants modestes et boursiers.

Ces universités sont aussi la preuve que professionnalisation et recherche de haut niveau sont complémentaires. On a un peu tendance, dans une vision archéo de l'université, à opposer les deux. Non ! Au contraire, les innovations pédagogiques et le fait de coller au plus près à la recherche sont liés à la professionnalisation.

Ces universités continuent à se développer et à démocratiser l'enseignement supérieur. C'est pourquoi, bien que les modalités de financement des universités privilégient inévitablement les établissements stables ou en baisse d'effectifs, il faut continuer à les aider. Les moyens de fonctionnement que vous avez mis en place cette année le permettront.

Je ne reviendrai pas sur la nécessité d'un plan pluriannuel de recrutement dans l'enseignement supérieur ; les deux rapporteurs en ont parlé. Vous êtes en train de faire la preuve qu'un tel plan fonctionne et qu'il est utile pour les enseignements des premier et second degrés. Il en est de même pour l'enseignement supérieur. Il n'est que de penser aux jeunes chercheurs qui ont besoin de visibilité pour faire leurs choix professionnels alors que nous savons qu'ils seront indispensables à l'université dans les années à venir en raison du départ à la retraite de très nombreux professeurs.

J'insisterai en revanche sur la nécessité d'une ouverture européenne et m'associe à la demande du rapporteur spécial de la commission des finances que la gestion des bourses soit confiée aux établissements eux-mêmes. Nos universités ne sont pas encore suffisamment engagées dans les conventions internationales et la collaboration avec les établissements d'autres pays. Elles doivent avoir des moyens pour cela.

Enfin, je profite de ce débat pour traiter d'un thème qui concerne l'enseignement supérieur au premier chef mais qui intéresse aussi toute l'éducation nationale : je veux parler de la validation des acquis professionnels. Cette procédure relativement vieille commence à imprégner le travail de votre ministère, mais de manière encore insuffisante. C'est d'autant plus regrettable qu'elle est indispensable. Elle représente une vraie révolution culturelle. Dans les entreprises, pour la gestion des ressources humaines, elle peut constituer un formidable facteur de mobilisation des intelligences, élément indispensable dans la compétition internationale. Elle est également un facteur de progrès et contribue à l'enrichissement des contenus et des méthodes de nos enseignements grâce à l'expérience apportée par les savoirs acquis dans le travail.

Pourtant, près de dix ans après la loi du 20 juillet 1992, la validation des acquis professionnels demeure méconnue dans les entreprises et reste dans l'éducation nationale l'affaire d'enthousiastes et de convaincus hélas encore très minoritaires.

Elle est inégalement pratiquée dans l'éducation nationale. Quatre universités assurent 50 % des validations d'acquis professionnels. C'est anormal. Cela prouve que 90 % des universités ne le font pas assez. Cela montre aussi que la validation des acquis professionnels concerne essentiellement l'enseignement supérieur. Moins de 13 % d'entre elles concernent les niveaux V et IV, c'est-à-dire les personnels ouvriers et employés, alors que, en nombre et en qualité, ces derniers seraient les plus susceptibles d'en profiter.

Quand on y regarde de plus près, on s'aperçoit que l'essentiel des validations sont considérées comme un préalable nécessaire à la préparation d'un diplôme : 20 % précèdent une entrée en DESS, près de 40 % une entrée en maîtrise, mastère ou BTS. La validation est un élément de la préparation d'un examen ou d'un concours.

Cette démarche a besoin, pour s'élargir et se consolider, d'un lieu central où s'évaluent les procédures, se précisent les critères de validation et se définissent les méthodes d'accompagnement des candidats. L'expérience montre en effet que les candidats à la validation ont souvent besoin d'aide lors de la préparation de leur dossier, parce qu'ils ne savent pas eux-mêmes évaluer le niveau qu'ils ont atteint grâce à leur expérience professionnelle.

Le Conservatoire national des arts et métiers paraît tout indiqué pour jouer ce rôle, dans l'esprit même où il a été créé il y a un peu plus de deux siècles par l'abbé Grégoire.

Les partenaires sociaux doivent également être associés, mais dans le cadre de l'éducation nationale, car la validation des acquis professionnels est comme un diplôme : dans l'intérêt des salariés, il faut certes l'intervention des partenaires sociaux mais également la garantie de qualité que seule l'éducation nationale est à même d'apporter. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.)*

M. le président. La parole est à Mme Nicole Catala.

Mme Nicole Catala. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, dix minutes pour évoquer la situation de l'université française et analyser un budget de plus de 57 milliards de francs ! Voilà qui est bien dérisoire. Si je me laissais aller, je formulerais des réflexions désenchantées sur le fonctionnement de notre régime parlementaire.

Mais je ne vais pas céder à cette tentation, car ces quelques minutes qui me sont dévolues sont trop précieuses.

Vous nous présentez, monsieur le ministre, un budget pour l'enseignement supérieur en légère augmentation par rapport à celui de l'année 2001 mais en croissance moindre cependant que celui de l'ensemble de l'éducation nationale : 2,23 % dans le premier cas contre 3,84 % dans le second. J'en déduis que l'enseignement supérieur n'est pas votre priorité.

Certes, le nombre de bacheliers qui entrent à l'université décroît mais celui des étudiants, lui, ne diminue pas. Est-ce parce qu'ils prolongent leurs études ? Est-ce parce que le taux d'échec au cours du premier cycle est toujours aussi élevé ? Est-ce parce qu'il l'est encore plus ? Je ne peux répondre à cette question. Ce que je sais, c'est que, après avoir laissé gonfler les effectifs au point de faire de notre université une université de masse, vous multipliez les tâches qui lui sont dévolues : accueil individualisé des étudiants et soutien par petits groupes, professionnalisation de certains cursus, développement de la formation permanente, renforcement de la recherche, déploiement des activités internationales.

L'université française est capable de faire face à ces différentes missions, mais à condition de lui en donner les moyens. Or, comparés à ceux des grandes écoles − auxquelles on ne demande pourtant pas de faire de la recherche et de la formation permanente −, les moyens attribués par le Gouvernement à l'université française demeurent modestes, pour ne pas dire insuffisants.

Une comparaison l'atteste : alors que la dépense par an et par étudiant dépasse 9 000 dollars en moyenne dans les grands pays industriels d'Europe, elle n'est en France que de 7 000 dollars. Or, monsieur le ministre, si l'on ne garantit pas la qualité de l'enseignement supérieur, sa démocratisation n'est qu'un leurre.

C'est donc en conservant ces données à l'esprit qu'il faut examiner les différents moyens que vous allez mettre à la disposition des universités.

Commençons par les emplois. Vous annoncez 1 000 créations à la rentrée 2002, mais dans ce chiffre sont inclus 400 emplois d'ATR ou d'assistant en médecine et 100 emplois d'agrégé. Il ne reste donc que 600 emplois d'enseignant-chercheur. Il est indispensable que ces 600 emplois se répartissent par moitié entre des postes de professeur et des postes de maître de conférences, les premiers ayant à jouer dans le domaine de la recherche un rôle que ne peuvent jouer les seconds. Ce n'est pourtant pas ce que vous faites, puisque 357 emplois seront destinés à des maîtres de conférence et seulement 239 à des professeurs d'université. Vous faites là le choix du moindre coût, non celui du meilleur niveau.

Vous avez également annoncé la création de 1 000 emplois de personnel non enseignant pour les bibliothèques et pour les postes d'IATOSS. Même s'ils ne sont pas négligeables, il faut le reconnaître, ces moyens ne sont pas à la hauteur de ce qu'attendent les universités, certaines tâches nouvelles pour elles, comme la professionnalisation des cursus ou la mise en place de filières professionnalisantes, exigeant un nombre important de personnels non enseignants.

Par ailleurs, vous ne semblez pas avoir entendu, et je le regrette, l'appel que vous ont lancé conjointement en avril dernier la conférence des présidents d'université et la conférence des directeurs d'écoles et de formations d'ingénieurs. Ces deux instances vous demandaient que les critères de définition des dotations de l'Etat prennent en compte le coût réel des formations, des formations professionnalisées notamment, que les dotations réelles se rapprochent le plus possible des dotations théoriques, que la réflexion sur les moyens financiers et sur les emplois soit systématiquement menée sur une base pluriannuelle et prenne plus largement en compte, de façon prospective, les besoins des établissements en personnels. Ces sages recommandations, que les rapporteurs ont d'ailleurs, me semble-t-il, rappelées, n'ont pas été suivies.

Cela est particulièrement regrettable pour les recrutements de personnel enseignant. Les jeunes chercheurs ont besoin de visibilité à moyen terme pour leur projet de carrière. Est-ce parce que nous naviguons à trop courte vue que 85 % seulement des postes de maître de conférences et de professeur créés ont été pourvus en 2000 ? On ne peut que se désoler pour les 15 % qui ne l'ont pas été.

Toujours sur le chapitre de la définition de ces dotations, je suggérerais que l'Etat renforce sérieusement les moyens accordés aux universités pour leurs activités internationales. Il lui faudra bien leur attribuer des dotations budgétaires spécifiques si l'on veut vraiment qu'elles développent et renforcent les liens noués avec des universités étrangères. Il y va, vous le comprendez, du rayonnement même de notre pays. Or celui-ci a décliné : par rapport au nombre d'étudiants étrangers qui fréquentaient nos universités il y a vingt ou trente ans, force est de constater au fil du temps une sérieuse déperdition. Il faut absolument remonter la pente. La création d'EduFrance, dans laquelle j'avais placé, je l'avoue, quelque espoir, apparaît de plus en plus largement comme un échec. C'est donc toujours aux universités elles-mêmes qu'il appartient de faire connaître à l'étranger les cursus qu'elles offrent et de se charger d'accueillir les étudiants intéressés. Il faut les y aider. Or, monsieur le ministre, j'ai constaté avec regret que vous n'aviez pas prévu, dans ce budget, la moindre ligne de crédits, le moindre effort dans ce domaine.

Les crédits de fonctionnement sont en progression, mais on peut penser, certains en tout cas le disent tout haut, qu'ils visent surtout à pallier, par le paiement d'heures supplémentaires ou complémentaires, l'insuffisance des moyens universitaires en personnels. Je ne m'attarderai pas sur ce point.

Le patrimoine immobilier mis à la disposition des universités a commencé, c'était indispensable, à faire l'objet d'importants travaux de mise en sécurité, de rénovation et de restructuration avec la mise en application du plan U3M, « Université du troisième millénaire ». Mais êtes-vous sûr que l'accueil des étudiants délogés ou perturbés dans leurs activités habituelles, sera assuré ? Je songe en particulier aux universités parisiennes : où seront accueillis les étudiants du centre Assas pendant les opérations de rénovation ? Où seront accueillis les étudiants de Paris-VI et de Paris-VII pendant le désamiantage de Jussieu ? On a annoncé que, pour Paris-VI, des espaces seraient dégagés dans les anciens locaux de l'hôpital Boucicaut. Mais seront-il suffisants ? On parle de 18 000 mètres carrés ; ce n'est certainement pas assez pour Paris-VI. Pour Paris-VII, qui doit être installée dans

la ZAC Tolbiac-rive gauche, on aménage actuellement 90 000 mètres carrés alors qu'il en faudrait 140 000. Etes-vous prêt à consentir des efforts supplémentaires afin que les universités de Paris, qui constituent un atout majeur pour le rayonnement international de notre pays, puissent continuer à fonctionner dans les années à venir ?

Ma conviction, c'est qu'à Paris comme en province, la qualité de notre enseignement supérieur est menacée par l'abandon programmé de l'organisation des études en années et en semestres, structurées autour de disciplines dominantes, au profit « d'unités capitalisables » ou de « crédits ». La formule actuelle, tout en laissant aux étudiants une place à des options de leur choix, garantit la cohérence de la formation et l'homogénéité des niveaux sanctionnés par des diplômes nationaux ; à l'inverse, une organisation en modules, avec un système de points ou de crédits capitalisables, détruirait cette cohérence et menacerait l'homogénéité des niveaux atteints dans les différentes universités françaises, en mettant en cause le caractère national des diplômes. Vous semblez, heureusement, avoir pris conscience des dangers que représenterait cette réforme pour nos étudiants puisque vous en avez différé le lancement.

Enfin, l'achèvement du plan social étudiant, prévu pour 2002, s'accompagne d'un certain nombre de déceptions. Si le nombre de bourses augmente légèrement, je n'ai rien trouvé dans ce budget qui concrétise l'annonce que vous aviez faite du câblage des résidences universitaires, ni la mise à la disposition des étudiants des équipements informatiques leur permettant d'utiliser Internet. Quant au logement des étudiants, il ne semble guère avoir retenu votre attention. Il y avait pourtant un moyen bien simple de stimuler la construction en ville, dans les centres-villes, de logements sociaux pour étudiants : il suffirait de faire en sorte qu'ils soient pris en compte dans les 20 % de logements sociaux exigés par la loi SRU.

M. Claude Goasguen. Très juste !

Mme Nicole Catala. A ma connaissance, vous ne l'avez même pas demandé...

En conclusion, nous sommes déçus par un budget qui, sans être désastreux, ne répond pleinement ni aux besoins des étudiants, ni aux attentes des professeurs, ni à l'objectif, pourtant affiché, de rayonnement international de l'université française. Nous ne pourrons donc le voter. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)*

M. le président. La parole est à M. Jean Dufour.

M. Dufour. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, cinq minutes sur un tel sujet, c'est un peu court lorsqu'on sait que la création des connaissances, leur diffusion, leur appropriation par le plus grand nombre sont autant de facteurs décisifs pour une société qui ne pourrait qu'y gagner en termes de justice, d'égalité et de cohésion sociale.

Tout retard dans le développement, en masse et en qualité, des formations supérieures dans toute leur diversité, embrassant un éventail de disciplines qui va des langues anciennes ou rares à celles qu'engendre l'avancée des connaissances et des pratiques contemporaines, concourt en fait à un affaiblissement du corps social.

Tout cela fonde à l'évidence la nécessité d'un service public de l'enseigement supérieur et de la recherche, pivot d'une politique de l'éducation recevant des moyens à la hauteur des enjeux et des ambitions affichées. Il faut à cet égard, monsieur le ministre, noter la progression intéressante de votre budget, qui permet d'apporter des réponses appréciables en termes de dotations supplémentaires pour les universités, d'autant que la rupture avec le mode de calcul issu des normes Sanremo permet de reconsidérer, au-delà du quantitatif, les lettres et les sciences sociales et humaines comme des disciplines à part entière.

Cette progression permet de surcroît de mieux aborder la question de la résorption de la précarité dans l'enseignement supérieur. A ce propos, je veux insister sur le fait que les 1 500 emplois nouveaux financés sur les ressources propres des établissements devront bien être des emplois de la fonction publique et en aucun cas apparaître comme les prémices d'un éclatement des statuts.

Cette progression intègre par ailleurs un élément intéressant : l'évolution dynamique des objectifs du plan social étudiant, à travers l'allocation au titre des DESS et de la mobilité à l'étranger.

D'autres éléments peuvent être retenus, significatifs de l'intérêt porté à l'université par les régions, les départements et les villes dans le cadre des contrats de plan. Prenons garde toutefois de ne pas renouveler la mésaventure des lycées où, par le biais de la dévolution ou de l'entretien des biens, l'Etat s'est finalement défaussé sur les régions d'un patrimoine abandonné depuis près de trente années.

Quoi qu'il en soit, ce budget apparaît sans doute un peu plus ouvert et plus à même que par le passé de prendre en compte la nécessaire diversité de l'université, comme le fait que la transformation de l'université elle-même ne peut se faire qu'avec l'assentiment des personnels. Nous émettrons donc un vote positif, mais deux interrogations demeurent.

La première porte sur la stagnation du nombre des étudiants, qui va parfois jusqu'à conduire à la disparition de certaines disciplines. Au moment où des dizaines de milliers d'enseignants et de cadres doivent être formés, c'est là une véritable difficulté. Comment répondre à cette situation qui peut créer une fracture dangereuse et prend d'autant plus de relief que les crédits consacrés par les autres ministères à la formation supérieure progressent de moins de 1 %, quand ils ne régressent pas de plus de 10 %, comme c'est le cas dans le domaine de la santé et de l'action sociale ?

Ma deuxième remarque a trait à la place des étudiants étrangers et à notre conception de la coopération et du rôle de la France en ce domaine. Si nous pouvons nous féliciter du développement de l'espace universitaire européen, il n'en reste pas moins que la politique de la France devrait être mieux affirmée dans les enjeux du développement et des rapports Nord-Sud. Au-delà du strict aspect économique, ce sont des modèles culturels, des valeurs qui sont en jeu. Gardons-nous de ne considérer comme rentable que ce qui est lié à une approche libérale de l'économie ! Comment la France peut-elle mieux assumer ses responsabilités dans un développement juste et solidaire ?

Dans cette problématique, l'université, à l'évidence, a toute sa place, bien au-delà de la seule notion d'étudiant « solvable », qui renverrait aux seuls pays riches en alimentant un processus d'exlusion.

Si nous voulons répondre aux défis de la démocratisation de notre service public tout en nous montrant à la hauteur des attentes et des exigences de solidarité portées par le mouvement du monde, nous devons reconnaître que les 0,6 % du PIB consacrés à l'enseignement supérieur ne sauraient constituer un horizon indépassable et

que d'autres horizons mériteraient d'être affirmés. Cette prise de conscience est d'autant plus urgente que les pressions ne manquent pas pour faire de l'éducation, et singulièrement de l'enseignement supérieur, une marchandise sur le grand marché libéral.

En engageant le débat avec tous les intéressés sur ces deux questions et dans cette perspective, nous avons la conviction que, l'an prochain, nous sera présenté un meilleur budget, encore mieux ancré aux valeurs de justice, de développement humain, que nous pourrons construire ensemble. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Foucher.

M. Jean-Pierre Foucher. Monsieur le ministre, alors que votre budget s'annonce en légère hausse − 2,23 % −, vous ne profitez pas de cette hausse pour procéder au redéploiement des moyens. L'enseignement supérieur reste le parent pauvre de votre ministère ; et quand je dis « pauvre », je ne parle pas de fonds insuffisants, mais du manque d'imagination pour leur utilisation.

Ce budget se caractérise par deux traits principaux : un effet d'annonce constitué par l'augmentation des dépenses de fonctionnement et la continuation d'actions en fait déjà engagées, une absence de réponse aux réformes qualitatives pourtant nécessaires.

L'an dernier, vous nous aviez expliqué que la faiblesse de votre budget était due à la stagnation du nombre des étudiants. Et pourtant, cette année encore, alors que la stagnation se confirme et que le nombre d'étudiants en premier cycle diminue, aucune politique globale de redéploiement des crédits ne se dessine. Bien au contraire, la progression des crédits de fonctionnement, qui absorbent plus de 90 % du budget, est très nette, ceux-ci étant principalement destinés à financer les dépenses de personnels.

Certes, me direz-vous, il s'agit d'améliorer le fonctionnement des établissements d'enseignement supérieur, notamment de ceux qui sont actuellement sous-dotés en personnel ou en équipements. On ne peut qu'adhérer à cette cause. Mais n'est-ce pas là une preuve de l'incapacité majeure de l'éducation nationale à se réorganiser autrement qu'en créant des emplois ?

Ces emplois nouveaux, s'ils traduisent une des quatre priorités que vous avez annoncées, ne sauraient cependant constituer une solution à long terme. L'année 2002 devrait voir la création de 1 000 emplois d'enseignants et de 1 000 postes IATOSS, auxquels il faut ajouter 26 emplois d'infirmières et 10 emplois d'assistantes sociales, effectivement très attendus.

Si plusieurs mesures catégorielles tendent à améliorer la situation de certains personnels, comme les assistants et les assistants de bibliothèque, j'observe malheureusement que rien n'est prévu pour l'amélioration de l'évaluation des enseignants-chercheurs, principe qui reste faiblement appliqué à l'université. Vous aviez pourtant vous-même remarqué, devant la commission des affaires sociales que l'absence d'évaluation à l'université créait une situation préoccupante ; aussi attendons-nous des propositions en ce sens.

De même, on peut regretter qu'aucune expertise des établissements ne soit sérieusement mise en place par les pouvoirs publics. L'université est et doit rester le lieu où s'exerce le rééquilibrage des chances. Ne pas évaluer correctement les établissements, c'est-à-dire ne pas définir des critères suffisamment précis, variés et satisfaisants, ne peut que nuire aux étudiants et favoriser le maintien d'une situation à tous égards néfaste, où les efforts de tel ou tel établissement ne sont pas récompensés alors que la léthargie de tel autre paraît encouragée.

Quant à l'accroissement des crédits d'équipement, elle ne fait qu'accompagner la poursuite du plan U3M et la réalisation des contrats de plan déjà engagés entre l'Etat et les régions. Ces crédits ne sont donc pas réellement des nouveautés ; ils permettent seulement de mettre en œuvre diverses opérations, comme l'installation de Paris-VII sur la ZAC rive gauche, la restructuration du centre Assas à Paris ou la restauration du campus du Mirail à Toulouse. Ces autorisations de programme − encore faut-il espérer qu'elles seront réalisées − correspondent en fait à des opérations pour la plupart indispensables.

A ce propos, je me dois de vous faire part de notre inquiétude en ce qui concerne l'avancement de la réhabilitation du campus de Jussieu. Je note en votre faveur, malgré tout, l'effort particulier que vous prévoyez pour la réalisation du plan de mise en sécurité des bâtiments universitaires, toujours dans le cadre U3M, pour un montant de 410 millions d'euros, qui devrait être complété dans la loi de finances rectificative pour 2001 par le règlement du solde des autorisations de programme déjà prévues pour plus de 263 millions d'euros.

Le plan social étudiant n'est pas davantage une nouveauté, puisqu'il a été mis en œuvre il y a trois ans, pour trois ans. Ce programme, dans son esprit, se fixe pour but de donner aux étudiants les moyens d'une plus grande indépendance matérielle. Rappelons que dans le mot « étudiant » il y a le mot « étudier »... Même si cela vous paraît évident, il faut croire que cela ne l'est pas dans les faits. En effet, un rapport récent et divers reportages émouvants démontrent que trop d'étudiants − plus de 70 000 − issus de milieux dits défavorisés, sont toujours obligés de travailler pour assumer le paiement de leurs études, et qu'au total un tiers exercent une activité rémunérée ; et il ne s'agit plus de petits jobs d'appoint, mais bien d'un travail à temps complet. Dans ces conditions, quel temps reste-t-il pour les études ? Vous proposez d'augmenter le montant des bourses de 15 % et, en complément des bourses sur critères universitaires, vous créez 12 000 bourses sur critères sociaux pour les étudiants en DESS et 12 000 autres destinées à promouvoir la mobilité internationale.

C'est bien, et nous nous en réjouissons, mais il faut aussi penser à tous les étudiants qui n'ont pas encore atteint le niveau du DESS et qui, s'ils ne sont pas aidés matériellement, devront abandonner avant terme leurs études.

Les chiffres sont impressionnants puisque, selon un rapport rendu public du directeur du CROUS de Créteil, environ 100 000 étudiants vivraient en dessous du seuil de pauvreté. C'est inadmissible dans notre société mais, comme les critères d'obtention des bourses et des allocations d'études sont complexes et inégalement appliqués selon les académies, et comme le fait de travailler exclut la plupart des demandeurs de bourse, il est logique que le nombre d'étudiants en situation précaire augmente.

Tout en améliorant le nombre et le montant des bourses, il faut revoir l'ensemble du système des aides afin qu'il corresponde au but qu'il est censé servir et prenne véritablement en compte le critère d'autonomie.

Il est en effet temps de mener des réformes qualitatives. Trois raisons majeures expliquent que les grands problèmes ne soient pas résolus : l'échec manifeste au

DEUG, l'inégalité des chances et la faible ouverture des études sur l'extérieur. Des groupes de travail et des comités sont régulièrement constitués, des rapports sont publiés, mais la bonne volonté ne suffit pas car, pendant ce temps, le retard s'accumule.

Par exemple, la réforme des cursus et des diplômes universitaires est repoussée sous prétexte de continuer la concertation, comme vous l'avez précisé, monsieur le ministre, en juillet dernier devant la conférence des présidents d'université. De même, l'étude du contenu des enseignements est renvoyée à de multiples groupes de travail, notamment pour la réorganisation de certaines filières, comme l'économie.

Les résultats sont minces. Ainsi, pour la filière médicale qui devrait être mise en place pour la rentrée 2002, il semble qu'aucun choix ne soit encore réellement fait. Je vous interrogerai d'ailleurs à ce propos tout à l'heure.

La filière scientifique doit être revalorisée car l'attractivité de ce secteur est en baisse depuis plusieurs années. Malheureusement, cette baisse touche des domaines comme les sciences de la vie et la matière, alors que ceux-ci connaissent dans le monde entier un regain d'enthousiasme et créent un fort besoin en chercheurs. Cette diminution en France est donc très préoccupante.

Je sais que vous avez présenté la rénovation des DEUG scientifiques comme une priorité nationale et engagé une expérimentation dans six universités, dont Lille-I. Nous approuvons tout à fait cette expérimentation, mais je crains que la désaffection constatée n'ait une cause plus profonde qui se situerait dans la manière d'enseigner les sciences à l'école. La réforme doit donc partir de plus loin.

Vous avez aussi engagé la réforme de la formation des enseignants, mais elle ne concerne pas les enseignants du supérieur. Il faut certainement songer à redéfinir ces métiers afin de leur redonner de la séduction.

Je tiens par ailleurs à souligner combien notre université est encore trop peu ouverte sur l'extérieur, et plus particulièrement sur l'international. Les chiffres sont éloquents en ce qui concerne la mobilité de nos propres étudiants, dont seulement 3 à 4 % effectuent un cursus à l'étranger. Il en est de même pour l'accueil chez nous d'étudiants étrangers, qui ne représentent plus que 10 % des étudiants, chiffre en baisse dangereuse depuis les années 70.

La bourse de mobilité que vous créez cette année, de 2 500 francs mensuels, est une première étape, mais elle est très insuffisante pour être assez attractive, notamment parce qu'elle est de trop courte durée et ne permet pas le suivi d'une année entière d'études. De même est insuffisante la mesure créant un mastère sanctionnant cinq années d'études, car celui-ci n'est pas un diplôme mais seulement un grade, ce qui ne permet pas l'harmonisation souhaitée.

Enfin, et c'est un point très important, la démocratisation de l'enseignement supérieur est limitée, en dépit de la publicité donnée à certaines opérations, comme les conventions ZEP signées par Sciences Po avec plusieurs établissements situés dans des zones en difficulté.

L'étude de l'origine sociale des étudiants démontre que peu de choses ont changé et que, plus le degré d'études s'élève, moins les milieux défavorisés sont représentés. Ainsi, ils représentent 14,5 % des étudiants en premier cycle, mais seulement 7 % en troisième cycle. Cette inégalité se retrouve dans les résultats extrêmement contrastés obtenus par les différentes universités.

Cela peut s'expliquer par le choix des études supérieures, qui est souvent déterminé par l'origine sociale des étudiants, par le choix des filières courtes pour les étudiants de milieux défavorisés, qui doivent souvent entrer plus tôt dans la vie active, et par le fait que la réussite scolaire est mieux accompagnée dans certains milieux.

La lutte contre les inégalités doit passer par une politique de lutte contre l'échec. Beaucoup trop de jeunes quittent l'université sans aucun diplôme, en ayant gâché, en sus, une à trois années de leur vie.

Les inégalités résident également dans la différence de traitement entre les étudiants des universités et ceux des grandes écoles privées, car celles-ci ne sont pas accessibles à tous en raison du coût élevé des études. Ce coût est élevé parce que ces grandes écoles, réunies pour bon nombre au sein de la FESIC, et dont le niveau des performances et des diplômes ainsi que la bonne gestion sont reconnus de tous, ne perçoivent qu'une aide modeste des pouvoirs publics. Cette aide est bien inférieure à celle accordée à l'enseignement public, alors que ces écoles ont doublé leurs effectifs et jouissent d'une réputation nationale et internationale.

Pour permettre aux étudiants issus de milieux modestes de profiter de leur enseignement, les grandes écoles privées attendent une aide financière de l'Etat, aide logique puisqu'elles participent largement à la diversité, à la modernisation et à la répartition territoriale des formations supérieures. Je serais heureux que vous puissiez nous éclairer.

Cela dit, les propositions que vous faites ne font malheureusement pas écho à l'ampleur des problèmes que connaît l'enseignement supérieur. Lors de votre intervention devant le CNESER en avril 2001, vous vous réjouissiez que les étudiants et les établissements soient devenus des acteurs à part entière des réformes nécessaires. On ne peut que le souhaiter. Encore faut-il que les décors, c'est-à-dire l'université, dans lesquels jouent les acteurs soient solides et que le scénario, c'est-à-dire les cursus, soit celui d'un long-métrage.

Le groupe UDF ne votera pas votre budget.

M. le président. La parole est à M. Claude Goasguen.

M. Claude Goasguen. Monsieur le ministre, alors même qu'il s'agit d'un budget important, nous en discuterons rapidement – on l'a regretté et je le regrette aussi. Je souhaite en effet que l'université prenne toute sa place dans le débat politique. Comme nous aurons des élections nationales importantes dans les mois qui viennent, tout ce qui n'aura pas été dit ici sera évoqué devant l'opinion.

Je souhaite que l'université ne soit pas ce thème un peu récurrent dont on parle avec beaucoup de pudeur parce que l'on craint les événements universitaires, mais qu'il prenne sa vraie dimension politique : c'est là que se conçoit et se fait une grande partie de l'avenir de la nation.

Votre budget va jusqu'au bout de la logique ancienne, qu'elle soit de droite ou de gauche, mais cette logique n'est-elle déjà pas trop ancienne pour l'avenir ?

En clair, c'est un budget consumériste. Certes, c'est un budget solide, et je vous félicite d'avoir obtenu autant de crédits, mais il n'y a aucun redéploiement. Vous n'avez pas le discours du ministre de l'intérieur ! Je regrette qu'il ne tienne pas le vôtre, comme je regrette que vous ne teniez pas un peu le sien. Vous auriez pu redéployer vos moyens et lui aurait sans doute eu besoin de davantage de crédits. Je rends ainsi presque hommage à votre habileté budgétaire !

S'il est riche en crédits, ce budget, comme les précédents d'ailleurs, de droite comme de gauche, car le système l'impose, est relativement pauvre en qualité.

Ce qui me frappe, c'est que, comme les précédents, il témoigne que l'ascenseur social que représente l'enseignement supérieur est en panne. Alors que le siècle précédent avait commencé sur l'idée que le diplôme était un ascenseur social, notre siècle commence par un constat beaucoup plus douloureux ; le diplôme, hélas !, ne permet plus l'ascension sociale.

Les chiffres sont redoutables : un fils d'agriculteur sur cinquante étudiants dans l'enseignement supérieur, un fils d'artisan sur dix, un tiers d'enfants des professions intermédiaires dans les formations longues ! En revanche, 30 % de fils d'ouvriers dans les IUT, 40 % dans les STS.

Ce système qui, normalement, devrait s'améliorer, devient de plus en plus sélectif socialement. Le rapport Attali soulignait la différence entre l'augmentation du nombre des écoles d'ingénieurs au début du XXe siècle et le nombre d'ingénieurs formés au début du XXIe, avec toutes les conséquences sociales que cela peut avoir. Il y avait 5 000 étudiants formés dans les écoles d'ingénieurs en 1900, il y en a 77 000 en 2000, mais le nombre des étudiants formés dans les universités a crû, lui, de manière exponentielle. En réalité, il y a de moins en moins d'élèves qui vont dans les grandes écoles, et celles-ci prennent une tournure de plus en plus sélective face à une université qui pâtit du décalage numérique.

Devant une telle situation, la dernière des attitudes à avoir est l'attitude conservatrice. Je suis persuadé, moi, que l'université souffre non pas d'un manque de moyens, mais d'une vision essentiellement conservatrice, consumériste et centralisée qui atteint désormais ses limites.

Je crois que c'est la loi, votée il y a vingt ans qui opprime l'initiative universitaire, car, à côté du conservatisme national, et je ne porte pas de jugement péjoratif sur votre budget, l'université et l'enseignement supérieur fourmillent d'initiatives locales. On a le sentiment que notre université piaffe ! Le budget de l'enseignement supérieur donne des moyens, mais il n'y a pas d'adéquation entre la volonté qui vient de la base et ce qui est fait au sommet.

Certes, le problème des structures se pose, mais c'est grâce à l'ascenseur social que nous pourrons modifier les choses. Vous l'avez tellement bien senti que vous avez abordé le problème par le biais de l'initiative, ô combien controversée ! de l'institut d'études politiques.

J'avais manifesté une opposition mesurée à cette initiative. Si, sur le plan du droit, elle était singulière, elle permettait sans doute d'ouvrir une brèche dans la politique centralisée qui résulte de la loi Savary. A partir de dispositions accentuant la pluralité, dont la finalité est l'égalité des chances, il y a des possibilités de modernité.

Je terminerai par deux questions précises.

Je voudrais d'abord que vous nous parliez davantage des technologies de l'information et de la communication qui préfigurent nos universités du XXIe siècle. Il y a des projets, il y a des moyens : 80 millions, ce n'est pas ridicule. Est-ce suffisant ? Comment voyez-vous l'évolution des technologies de l'information dans les universités dans un climat de concurrence internationale ?

Ensuite, qu'en est-il de l'évaluation en matière universitaire ? On connaît ce chiffre terrible, qui est le chiffre central de ce budget, de la faible réussite au DEUG. J'ai lu avec attention la note publiée par votre ministère en 1999 sur l'analyse des DEUG. Je ne la trouve pas satisfaisante et je pense que nous devrions avoir un débat politique sur l'évaluation ; car c'est d'une évaluation sincère que dépendra en grande partie la réforme de l'université.

L'évaluation dans les universités est aujourd'hui primaire. Elle se fonde sur le succès et mérite d'être nuancée, comme l'a d'ailleurs été, et j'approuve ce choix, celle concernant le secondaire.

Mme Nicole Catala. Très bien !

M. le président. Merci, monsieur Goasguen, pour votre concision.

La parole est à M. Camille Darsières, dernier orateur inscrit.

M. Camille Darsières. Monsieur le ministre, vous comprendrez mon insistance à intervenir sur le budget de l'enseignement supérieur, lorsque j'aurai indiqué que le premier conseil général élu de la Martinique après l'abolition de l'esclavage a eu le souci névrotique de former l'homme. Après les écoles primaires laïques, créées chez nous avant les lois de Jules Ferry, un lycée de garçons, un pensionnat pour jeunes filles, il ouvrit, en 1882, une école préparatoire de droit, l'amorce de l'université des Antilles et de la Guyane, dont nous souhaitons qu'elle fonctionne dans les meilleures conditions.

Cette université est frappée de deux handicaps majeurs : l'éloignement de son centre d'intérêt et son éclatement sur trois territoires.

L'éloignement du centre d'intérêt économique entraîne déjà une majoration de vie chère abondant le traitement des enseignants, cependant que les frais d'approche Europe-Antilles majorent de 43 % le prix de revient du matériel scientifique, et de 35 % le coût de la construction. Un tel surcroît de dépenses n'alourdit le budget d'aucune autre académie.

L'éclatement, c'est la nécessité pour les enseignants de se déplacer par avion sur les trois sites, sur la base de 1 300 francs de Pointe-à-Pitre à Fort-de-France, de 3 500 francs de Pointe-à-Pitre ou Fort-de-France vers Cayenne, dépense que ne connaît aucune académie de métropole.

A cela s'ajoute un déficit de personnel d'encadrement : le ratio étudiants par enseignant est de 28,6 pour une moyenne nationale de 20,4, ce qui induit des heures supplémentaires, pour un total, cette année, de 5 952 000 francs, soit 25 % du budget. Même situation pour le personnel IATOSS, dont le ratio est de 54 pour une moyenne nationale de 35,3, les heures supplémentaires prévues représentant 10 500 000 francs. La majoration accordée par le ministère à notre université ne répond pas à toutes ces contraintes qui sont absolument incompressibles.

Depuis 1977, il y a vingt-quatre ans, la dotation globale de fonctionnement de notre université est reconduite avec la même frilosité pour prendre en considération les spécificités d'une académie structurellement différente des autres. Soyez le ministre qui, saisissant d'instinct que les choses ne peuvent être appréhendées de la même manière de part et d'autre de l'Atlantique, cherchera, en cartésien, à jauger sur pièces, pour redresser tout ce qui, après vérification, doit l'être.

L'an dernier déjà, je sollicitais que, pour ce travail de mise à niveau, vous acceptiez de rencontrer la présidente guadeloupéenne de l'UAG. Je réitère ma demande, ajoutant que, depuis, sa nomination en qualité de recteur à Caen me paraît prouver, s'il en était besoin, le sérieux des revendications qu'elle avait à cœur de faire prendre en compte.

Monsieur le ministre, depuis une quinzaine d'années a été institué aux Antilles-Guyane un embryon de faculté de médecine : le troisième cycle des études médicales. C'était justice et gratitude pour l'apport très dense des Martiniquais, notamment à la médecine universelle : Hippolyte Morestin, créateur de la chirurgie esthétique, auquel sa haute technicité en chirurgie réparatrice des blessés du visage de la guerre de 1914-1918 a valu le surnom de « père des gueules cassées » ; Judes Turiaf, titulaire de la première chaire de pathologie respiratoire, qui mourut président de l'académie de médecine ; Raymond Garcin, professeur de clinique neurologique, célèbre pour la qualité de ses analyses sémiologiques, et dont on m'assure que, dans les années 70, il aurait été appelé en consultation au Kremlin ; Raymond Roy-Camille, reconnu mondialement comme l'initiateur de techniques nouvelles pour la chirurgie du rachis.

Toute cette lignée de chercheurs et de pédagogues émérites risque de n'avoir pas de successeurs si des mesures urgentes ne sont prises pour garantir aux jeunes Martiniquais l'égalité des chances dans les études de médecine.

L'alerte a été donnée par la raréfaction d'inscriptions à l'ordre des médecins, à Fort-de-France, Basse-Terre et Cayenne, de médecins originaires des Antilles et de Guyane, et par la progression des inscriptions de médecins originaires de métropole.

Il convenait de retrouver un pourcentage de praticiens issus de nos départements conforme aux aspirations et aux spécificités des populations, qui ne peuvent qu'apprécier que le corps médical qu'elles consultent cerne le mieux possible leurs habitudes de vie, leur culture et communique, sans risque d'erreur, avec des patients créolophones.

Le ministère a partagé ces préoccpations, puisqu'il dépêcha le professeur Rey afin de créer en Guadeloupe, à la rentrée de 1998, une première année de premier cycle avec, comme partout ailleurs, numerus clausus et concours propres. Le premier cycle passé, les étudiants poursuivent leurs études à Bordeaux, et peuvent réintégrer leur département pour le troisième cycle.

L'expérience a réussi, mais doit elle être améliorée, ainsi que les six parlementaires de la Martinique vous l'ont exposé, monsieur le ministre, dans un courrier commun en date du 15 juin 2001.

Le premier cycle a été créé sur le site de Guadeloupe, en quelque sorte à titre expérimental. Son succès appelle qu'il soit instauré progressivement sur les deux autres sites de l'université. En effet, la nécessité de promouvoir l'égalité des chances entre étudiants antillo-guyanais, d'une part, et étudiants métropolitains, d'autre part, ne doit pas occulter celle d'assurer l'égalité des chances entre les étudiants de nos trois territoires.

Les conditions de travail et le coût des études ne sont évidemment pas les mêmes pour les jeunes Guadeloupéens que pour leurs homologues martiniquais ou guyanais : affectivement, les premiers continuent d'évoluer dans leur famille et parmi leurs amis ; sur le plan matériel, ils n'ont pas les contraintes pécuniaires de logement et de déplacement des seconds. Ces handicaps expliquent d'ailleurs la diminution, d'année en année, du nombre de postulants martiniquais et guyanais.

Le moment est venu d'ouvrir un premier cycle à la Martinique, ce qui ne pose de problème ni sur le plan des locaux ni sur celui de la formation, surtout à l'ère de la video-conférence, comme vous l'a exposé en détail une note sur le dédoublement à la Martinique de la première année de médecine, rédigée par le professeur Aimé Charles-Nicolas, Martiniquais dont la réputation dépasse les frontières antillaises, et par le doyen, le professeur Georges Jean-Baptiste.

Quant au *numerus clausus*, il ne s'agit pas de dire de manière irresponsable que serait le même sur chacun des deux sites, et que celui qui est actuellement en vigueur serait multiplié par deux. Cela reviendrait à créer aux Antilles le concours le plus facile de France ce qui, dans un domaine aussi sensible que celui de la santé, serait absurde et contraire au but visé, puisque, alors, afflueraient de toute part des postulants courant sus à la facilité.

En revanche, la création d'une première année à la Martinique doit être l'occasion de corriger le *numerus clausus* – comme cela fut le cas, lors de la dernière rentrée, dans une majorité de facultés métropolitaines –, ne serait-ce que pour tenir compte de la démographie médicale nettement inférieure chez nous à celle de l'hexagone.

Ce que je cherche, ce n'est pas à tendre la main, ce n'est pas mon habitude. Ce que je veux, c'est que la jeunesse de mon petit pays monte toujours plus haut et, comme l'eût dit un de ses maîtres à penser, qu'elle connaisse « un soleil plus brillant et de plus pures étoiles ». *(Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale.

M. Jack Lang, *ministre de l'éducation nationale.* Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je regrette, tout comme Mme Catala, que les débats réservés à l'enseignement supérieur soient à ce point limités dans le temps. Mais ce n'est pas moi qui ai rédigé la Constitution de 1958. Je ne l'ai pas votée non plus. Nous sommes d'ailleurs un certain nombre à souhaiter qu'elle soit profondément transformée. J'espère que, le moment venu, nous aurons l'occasion de présenter toute une série de propositions pour redonner au Parlement la place qu'il n'aurait jamais dû perdre depuis 1958.

Je ne reviendrai pas sur les chiffres. Ils ont été excellemment présentés par les deux rapporteurs, que je tiens à féliciter, en particulier par Alain Claeys qui, en observateur attentif des travaux de nos universités, a beaucoup contribué à nos réflexions et à notre action, et nous a constamment soutenus dans notre volonté de développement. Je me bornerai à souligner en quelques mots dans quel esprit nous conduisons notre politique en matière d'enseignement supérieur.

Je crois que certains d'entre vous – pas tous –, regardent l'Université française à travers des lunettes périmées. Je me demande s'ils prennent le temps de visiter nos universités – et je suis d'ailleurs prêt à leur en ouvrir les portes toutes grandes – pour découvrir de quelle façon elles se transforment, bougent, vont de l'avant. Certes, on constate ici ou là, notamment dans la région parisienne, mais c'est de moins en moins le cas, des survivances de ces universités qui ont dû être construites à la hâte dans les années 70-80 et qui n'offraient pas toujours les meilleures conditions d'accueil et de pédagogie.

Je pourrais aussi, sans vouloir pour autant engager une quelconque polémique, vous dire, madame Catala, que, pendant trop longtemps, la ville de Paris, à la différence de toutes les autres grandes villes de France, est restée à l'écart du développement universitaire et a refusé d'y apporter sa contribution matérielle, qu'il s'agisse des logements, des bibliothèques, des restaurants ou des locaux. Dieu merci, depuis quelques mois, de nouvelles relations

se sont instaurées entre les universités parisiennes et la ville de Paris. Je dois reconnaître, pour être juste – car je déteste la malhonnêteté en politique –, que je me réjouis d'avoir pu conclure avec le précédent maire de Paris, M. Tiberi une convention pour l'aménagement de l'université de Tolbiac.

Tous ceux qui observent les universités ne peuvent que constater un renouveau, un vrai renouveau. « Lentement mais sûrement », écrivait le commentateur d'un numéro spécial de *Libération* voici quinze jours, « l'Université accomplit sa révolution copernicienne. »

De plus en plus, notre université tire notre système vers le haut, elle voit grand et loin. De nouvelles donnes s'offrent à elle, qui lui permettent de bondir et de rebondir, dans le cadre, naturellement, de notre tradition nationale, que personne, je l'espère, ne songe à remettre en cause. Ainsi, le statut national des professeurs et des personnels, le caractère national des diplômes, toutes nos traditions qui ont fait la force et la puissance de notre système d'enseignement, doivent être préservés.

En même temps, nous devons ouvrir très largement les portes et les fenêtres à l'imagination et à la créativité. C'est le cas dans le domaine de ce que j'appellerai le renouveau pédagogique, en particulier dans les DEUG, où le taux de réussite est allé croissant depuis une quinzaine d'années. Aujourd'hui, dans un système qui est non sélectif – on entre à l'université avec le baccalauréat et c'est tout à son honneur –, près de 50 % des étudiants réussissent le DEUG en deux ans et 75 % le réussissent en trois ans.

S'agissant du taux d'encadrement des étudiants, il va, grâce aux efforts budgétaires qui ont été consentis, notamment cette année, retrouver celui de 1980, c'est-à-dire d'avant l'explosion démographique. Notre pays va de nouveau être dans le peloton de tête des pays européens.

La transformation des DEUG, qui avait été amorcée par la réforme engagée par Lionel Jospin en 1992, se poursuit, en particulier sur les bases du rapport remis par M. Petit, président de l'université de Grenoble.

Les réformes engagées comportent une série de transformations. Ainsi la pluridisciplinarité permettra une meilleure réorientation des étudiants à la fin de la première année et touchera toute une série de matières qui souffraient parfois d'une excessive spécialisation. Je pense à l'enseignement de l'économie qui, sur la base du rapport Fitoussi, va répondre progressivement à cette réalité. Je pense aussi à la réforme de première année de médecine, attendue depuis si longtemps et qui va enfin devenir, elle aussi, réalité : l'enseignement sera désormais délivré dans un esprit pluridisciplinaire et fournira une culture commune à l'ensemble des professions de santé, si bien que les étudiants qui ne réussiront pas à la fin de la première année pourront se réorienter dans d'autres voies et ainsi capitaliser ce qu'ils auront étudié au cours de la première année.

Dans cet esprit se développent de plus en plus, au-delà du DEUG, les licences bi et pluridisciplinaires, tant il est vrai qu'aujourd'hui la culture générale doit faire son retour à l'université, comme le confirme M. Alain Renaut à qui j'avais confié un rapport sur ce sujet.

Nous avons aussi décidé de renforcer les équipes pédagogiques en DEUG, et spécialement en première année. Nous avons souhaité créer de vraies équipes en nommant un directeur des études, en nommant également des professeurs en service partagé entre le lycée et l'université pour assurer un meilleur lien avec l'enseignement secondaire, en renforçant le tutorat, en organisant un suivi individualisé des étudiants, en procédant à une évaluation des enseignements, en allongeant fortement la durée de la permanence de l'accueil des étudiants dans les universités, et en faisant en sorte que, grâce à une réforme de leur statut, des professeurs de rang magistral acceptent d'animer des petits groupes en première année.

Toujours dans cet esprit, certains d'entre vous l'ont souligné, le DEUG scientifique se transforme afin d'attirer un plus grand nombre d'étudiants. Il faut savoir que la crise de l'enseignement des sciences n'est pas seulement un phénomène français, mais qu'elle est internationale. En tout cas, plusieurs universités ont réussi à endiguer le recul de ce type d'enseignement grâce à des méthodes pédagogiques nouvelles.

Par ailleurs, nous voulons redonner aux filières littéraires, qui ont été abusivement « écornées » au cours des dernières années, un rang et des moyens qu'elles avaient perdus.

Les moyens budgétaires que vous accepterez de voter tout à l'heure nous permettront à la fois de soutenir les différentes grandes voies de formation, notamment scientifiques et d'améliorer les voies littéraires, bref d'habiller Pierre sans déshabiller Paul.

Nous nous attachons également à développer les nouvelles technologies. Les campus numériques ont fait leur apparition cette année : après l'appel d'offres lancé l'an dernier, dix ont été créés cette année et d'autres devraient voir le jour au cours des prochains trimestres. La création de la villa du multimédia à Grenoble, la mise en place de Canal U et toute une série d'autres initiatives témoignent de la volonté que nous avons de développer les nouvelles technologies.

De même, les bibliothèques universitaires font peau neuve. Chacun se souvient de l'état de misère, d'abandon, totalement indigne d'un pays comme la France, dans lequel se trouvaient voici quinze ans encore les bibliothèques universitaires. Je visite pratiquement chaque semaine une université et je constate presque partout que désormais, les bibliothèques sont ouvertes le soir et le samedi, qu'elles sont mieux organisées et que les étudiants y sont mieux accueillis. Enfin, nous réussissons à donner à nos bibliothèques le statut et le rang qu'elles méritent.

A Paris, effectivement, madame Catala, nous avons encore des progrès à accomplir en faveur des bibliothèques des universités. Mais c'est précisément parce que, les années précédentes, l'effort nécessaire n'a pas été consenti.

Mme Nicole Catala. La ville de Paris n'a fait que respecter la loi ; or celle-ci ne donne pas compétence aux communes en matière d'enseignement supérieur !

M. le ministre de l'éducation nationale. C'est la raison pour laquelle nous allons construire très prochainement une nouvelle bibliothèque à Tolbiac.

Le renouveau pédagogique se caractérise non seulement pas la transformation des DEUG, mais aussi par une plus grande professionnalisation – c'est une autre voie choisie par l'université.

Cette professionnalisation a toute une série de répercussions : la rénovation de la formation des enseignants, sujet dont nous parlerons lors de l'examen du projet de budget de l'enseignement scolaire ; le doublement du nombre des licences professionnelles, qui avaient été créées par mon prédécesseur, Claude Allègre, autre grand succès de l'Université française qui a débouché sur des métiers et des emplois ; le doublement du nombre des DESS, tandis que les IUT, les écoles d'ingénieurs et celles de commerce et de gestion sont en plein essor.

J'attends d'un moment à l'autre le rapport que j'ai confié à Blandine Kriegel sur la professionnalisation dans le domaine des humanités et des études littéraires.

Ce renouveau pédagogique s'accompagne d'un renouveau social. Le plan social qui avait été établi par Claude Allègre est aujourd'hui pleinement achevé. La France est certainement le seul pays d'Europe à compter 30 % de boursiers et c'est le seul pays au monde à accorder à tous les étudiants une allocation de logement. Pour 2002, nous avons décidé d'introduire deux mesures nouvelles dans le plan social étudiant : la première consiste à accorder 12 000 bourses de DESS sur critères sociaux ; la seconde vise à attribuer 12 000 bourses de mobilité européenne. S'agissant de cette dernière mesure, je présenterai tout à l'heure un amendement pour permettre aux universités d'assurer un meilleur usage de ces bourses, dans le droit-fil de ce qu'a proposé le rapporteur Alain Claeys.

En ce qui concerne les grandes écoles, sujet qui a notamment été évoqué par M. Goasguen, il est vrai qu'elles demeurent encore trop des écoles de castes et qu'elles doivent davantage s'ouvrir vers l'extérieur. C'est la raison pour laquelle j'ai confié à Mme Figuiere-Lamouranne, ancienne vice-présidente de l'université d'Orsay et qui fut directrice de l'IUFM de Versailles, une mission sur cette question. J'attends ses propositions dans les deux prochains mois et je vous les transmettrai.

Renouveau pédagogique, renouveau social, renouveau international aussi.

Tout cela se fera grâce à un système d'allocation de crédits qui vous est maintenant familier. Il n'y a pas de pause dans cette petite révolution culturelle ; elle fait seulement l'objet d'une concertation et d'un débat. Je pense que nous parviendrons à vous présenter un document cadre en décembre ou en janvier, après que l'ensemble des consultations auront été achevées.

Nous allons connaître une transformation très profonde qui, progressivement, substituera à une conception tubulaire une conception modulaire de notre système d'enseignement, dans le cadre, bien sûr, madame Catala, des diplômes nationaux. Il n'est pas question de transformer l'université en une sorte de libre-service où l'on picorerait ici ou là. Non ! les grandes formations et les diplômes nationaux demeureront, on introduira simplement une certaine souplesse, confomément au souhait de beaucoup d'entre vous et des universitaires.

Cette petite révolution culturelle sera le levier de toute une série de transformations. Elle encouragera la pluridisciplinarité, favorisera les initiatives étudiantes et permettra aux universités de jouer un rôle beaucoup plus actif dans le domaine de la formation continue.

D'ailleurs, les universités ont abordé ce dernier domaine avec beaucoup d'ambition, ce qui traduit un grand changement. Ainsi, l'université de Nantes, que j'ai visitée récemment, compte 33 000 étudiants en formation initiale et 11 000 étudiants en formation continue. C'est un changement très important qu'il faut maintenant accélérer.

Je vous confirme que l'harmonisation européenne avance et que toute une série de textes réglementaires, qui seront pris en décembre et en février, préciseront les grandes voies de formation et les diplômes reconnus sur le plan européen.

Dans cet esprit d'ouverture internationale, des certificats de langues seront créés. Il est anormal que, dans le système français, les étudiants cessent d'apprendre une langue vivante dès qu'il franchissent les portes de l'université. J'ai donc demandé à l'ensemble des présidents d'universités – et nous allons les aider à aller dans cette direction – que l'enseignement d'une langue vivante étrangère soit assuré dès la première année de DEUG. Dans le futur, tout étudiant sortant de l'université à bac + 5 devra être titulaire du CLES – certificat de compétence en langue pour l'enseignement supérieur niveau 2. D'ailleurs, dans le même esprit de reconnaissance des compétences, un certificat de même nature concernant l'informatique est en cours de création.

Nous voulons aussi mieux accueillir les étudiants étrangers et je suis très heureux que vous ayez, les uns et les autres, exposé avec force le même souci. Il est vrai que, pendant trop longtemps, nos universités – je suis moi-même un universitaire – sont restées trop repliées sur elles-même, trop provinciales, pas assez ouvertes à l'air du large.

Les mentalités changent et là encore, c'est une petite révolution.

Le rapport qu'avec Hubert Védrine j'ai confié à Elie Cohen a ouvert une série de pistes que nous explorons. Des mesures sont prises en faveur d'un meilleur accueil des étudiants étrangers, de la centralisation des formalités, de l'organisation d'un tutorat et d'un lien plus étroit entre les universités françaises et celles des autres pays.

Un fait a beaucoup contribué à l'augmentation du nombre des étudiants au fil des années : la suppression des visas de certains pays. Mais je n'oublie pas la création d'universités franco-allemande, franco-italienne ou franco-hollandaise, qui se mettent en place, ou la création de diplômes européens.

Nous sommes sur la bonne voie, mais nous ne devons pas relâcher notre effort. Il y a là pour notre université une grande chance de devenir une université rayonnante sur le plan international.

J'allais oublier, car on le met souvent de côté, le renouveau intellectuel et scientifique de l'université.

L'université, c'est d'abord la pédagogie : elle doit aider les étudiants à réussir, à trouver leur voie, à trouver un emploi, à s'épanouir. Mais c'est aussi des laboratoires et des groupes de recherche, en liaison de plus en plus étroite avec l'économie.

Permettez-moi de citer, parmi tant d'autres, deux exemples d'exploits de nos universitaires : la recherche sur le génome, qui a réussi à associer plusieurs universités – celles-ci ne restent plus enfermées dans leur petit domaine et cherchent à conclure des accords avec d'autres universités françaises ou étrangères – et, autre domaine d'excellence, la micro-électronique.

Je ne veux pas dire que tout est parfait. L'essentiel de ce qui est engagé l'est par les universitaires eux-mêmes, par les professeurs, par les équipes, par les personnels et par les étudiants qui ont emprunté la voie de la réussite. Cela dit, l'Etat doit être là pour accompagner, soutenir, faciliter les mutations. A cet égard, nous mettons à la disposition de nos universités et, d'une manière générale, de notre enseignement supérieur, des instruments nouveaux. Le document sur lequel vous devez vous prononcer aujourd'hui, mesdames, messieurs les députés, c'est-à-dire le budget de l'enseignement supérieur, est l'un de ces instruments.

J'appelle votre attention sur le point suivant : l'enseignement supérieur public français est le seul service public national à bénéficier d'une double programmation pluriannuelle, pour les investissements, d'une part, et pour les emplois et les recrutements, d'autre part. Il n'existe pas d'autre exemple en Europe. Parfois, c'est insuffisant et c'est la raison pour laquelle il faudra, dans

le futur, persister, s'entêter, prolonger ces programmations pluriannuelles et, au besoin, les amplifier et les accélérer. Mais elles existent et fournissent à nos universités, à notre enseignement supérieur, deux solides points d'appui.

J'en veux pour preuve la pleine satisfaction exprimée récemment par la conférence des présidents d'université, concernant les propositions budgétaires que nous vous soumettons aujourd'hui. N'oubliez pas que celles-ci comprennent non seulement les crédits relatifs aux emplois et aux investissements, mais aussi des crédits de recherche en très forte augmentation et des crédits consacrés au fonctionnement des universités, lesquels connaissent cette année une progression importante. En outre, M. Alain Claeys a rappelé tout à l'heure que des crédits consacrés à la sécurité seront débloqués, à hauteur de 2,8 milliards de francs, dès le mois de décembre, dans le cadre de la loi de finances rectificative.

Parmi les instruments que nous mettons à la disposition des universités pour accomplir cette métamorphose, cette transformation, cette modernisation, il y a aussi l'évolution du métier d'enseignant-chercheur. Sur ce point, on nous disait butés, conservateurs, comme refusant tout changement. J'ai confié à M. Esperet, le président de l'université de Poitiers, la rédaction d'un rapport que je trouve personnellement excellent et qui fait actuellement l'objet d'une concertation entre les différents ministères concernés.

M. Esperet propose de comptabiliser différemment le temps de la pédagogie et celui de la recherche ; ce dernier fait partie de la mission de l'enseignant-chercheur, il n'est pas, si j'ose dire, négociable, et doit demeurer important. En effet, le temps de la pédagogie ne peut plus être réduit, comme autrefois, à quelques heures passées devant des étudiants de premier, de deuxième ou de troisième cycle. Il faut prendre en considération non seulement les nouvelles tâches des enseignants dans les domaines des nouvelles technologies et de la formation continue, mais aussi l'animation de petits groupes, de première ou de deuxième année que, ainsi que je le souhaite, des professeurs de rang magistral, de plus en plus nombreux, accepteront d'assurer, ainsi que le suivi des stages en entreprise. Là encore, une révolution culturelle importante est amorcée, qui n'est d'ailleurs pas seulement un projet pour le futur : d'ores et déjà, dans le projet de budget qui vous est soumis – et je veux remercier le ministre de l'économie et le Premier ministre d'avoir accepté ce changement – est prévue une première globalisation des primes, qui permettra aux universités de mettre en application les conclusions du rapport Esperet, ce qui apportera davantage de souplesse dans l'exercice du métier d'enseignant-chercheur.

Enfin, et sur ce point je suis pleinement d'accord avec M. Goasguen, je crois que notre système ne trouvera pleinement son équilibre que si nous parvenons à établir une sorte de couple alliant la libération des imaginations et des initiatives à une évaluation renforcée, indépendante et incontestable. Les deux éléments sont indissociables. Dans le cadre des diplômes nationaux, d'un statut national et de financements publics nationaux, il faut accepter une certaine souplesse, qui, du reste, existe déjà, ainsi qu'une capacité d'initiative des équipes scientifiques et des équipes pédagogiques : un professeur n'est pas une machine, c'est un inventeur ; un chercheur n'est pas une machine, c'est un inventeur, par la force des choses et des mots !

Par conséquent, il faut faire place, en France autant qu'ailleurs, à cette liberté de l'esprit, à cette liberté de l'initiative. Mais à partir du moment où les financements publics sont de plus en plus importants – je répète que nous occupons en Europe la première place pour les financements publics d'Etat –, il est normal qu'une évaluation stricte soit opérée. C'est dans cet esprit que j'ai proposé une transformation du Comité national d'évaluation. Son équipe a été rajeunie et enrichie d'apports extérieurs. J'ai également souhaité qu'en fassent partie des experts étrangers : si l'on veut un regard objectif, diverses sensibilités doivent pouvoir s'exprimer.

Dans le futur, il n'y aura pas de conclusion de contrats avant évaluation. Qu'on ne se méprenne pas sur mes propos : je ne souhaite évidemment pas que les rapports entre l'Etat et les universités se traduisent en termes de pénalités financières. Je pense que ce qui peut faire bouger les choses, c'est la transparence, l'information et le jugement porté par une autorité indépendante. Chaque université devra en tirer tous les enseignements. Il est bon que soient mises en valeur les réussites, les forces comme les insuffisances et les faiblesses de telle ou telle université.

Ainsi que je l'ai dit devant la conférence des présidents d'université, je souhaite que mes collègues universitaires soient de plus en plus nombreux à accepter la mise en place d'une évaluation de leurs enseignements.

M. Claude Goasguen. Très bien !

M. le ministre de l'éducation nationale. Une telle évaluation est pour eux-mêmes, pour les étudiants et pour l'université tout entière une source d'information et d'amélioration. Après tout, la vocation d'un professeur n'est-elle pas, bien sûr, de chercher, mais aussi de permettre aux étudiants de progresser, de grandir et de s'épanouir ?

Tels sont, mesdames, messieurs, les points sur lesquels je souhaitais m'exprimer.

Au-delà de la fonction que j'exerce aujourd'hui, je suis, comme vous, à la fois un acteur et un témoin de l'université française. Soyons exigeants, soyons vigilants, réclamons plus de moyens quand c'est nécessaire, ayons une plus grande exigence !

Croyez-moi, nous pouvons d'ores et déjà être fiers, collectivement, de l'Université française et de l'enseignement public supérieur français. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.)*

M. le président. Nous en arrivons aux questions.

Je rappelle que les auteurs des questions disposent de deux minutes et que le temps consacré à chaque question, réponse comprise, ne doit pas dépasser cinq minutes.

Nous commençons par le groupe communiste.

La parole est à M. Patrick Braouezec.

M. Patrick Braouezec. Monsieur le ministre, la discussion budgétaire est aussi l'occasion de veiller au bon déroulement de la programmation des équipements prévus dans le cadre du contrat de plan Etat-région et du plan « Université du 3e millénaire ».

Ma question portera sur le développement et le soutien du pôle scientifique et technologique du nord-est francilien.

L'inauguration récente de la préfiguration de la Maison des sciences de l'homme, à La Plaine-Saint-Denis, est un premier pas. A cette occasion, les élus de la communauté d'agglomération ont marqué leur volonté et leur engagement de voir mises en œuvre l'ensemble des dispositions

du contrat de plan prévues dans le volet de la recherche et de l'enseignement supérieur. La communauté d'agglomération s'est ainsi engagée à proposer, d'ici à la fin de 2001, un terrain permettant d'engager les études en 2002 et de faire débuter les travaux du site définitif de la Maison des sciences de l'homme en 2003.

Il est essentiel que, comme cela est prévu dans le contrat de plan, la mise en œuvre de la Maison des sciences de l'homme soit étroitement liée à celle de la plate-forme Art, sciences et technologie. Les deux projets doivent être dans une proximité immédiate. C'est une condition du succès de la Maison des sciences de l'homme.

En fait, c'est toute la cohérence du pôle universitaire de La Plaine-Saint-Denis qui est en cause.

La confirmation de l'implantation de la plate-forme Art, sciences et technologie au cœur de La Plaine-Saint-Denis répond à plusieurs objectifs.

D'abord, d'un point de vue économique et industriel, il s'agit d'offrir des prolongements, en matière de recherche-développement, à la recherche fondamentale, dans l'environnement propice d'un tissu de multiples petites et moyennes entreprises audiovisuelles et des nouvelles technologies de l'information et des communications.

La logique est également pédagogique : le bassin universitaire du nord-est de l'Ile-de-France est, avec ses 45 000 étudiants, le deuxième pôle estudiantin de la région après Paris. Le pôle scientifique et technologique existe de fait. La palette des formations est très large, allant des lycées techniques au DESS ou au diplôme d'ingénieur, en passant par les IUT. L'implantation de la plate-forme a pour objet de fédérer et de dynamiser les formations dispensées du baccalauréat au niveau bac + 5.

Enfin, en matière sociale, le bassin d'emploi est marqué par un dynamisme économique retrouvé et par la jeunesse de sa population, qui constitue son principal atout et son principal défi. L'offre de formation et l'accès à celle-ci sont des priorités si l'on veut permettre aux populations d'accéder aux emplois qui s'implantent et se créent.

Aussi vous serais-je reconnaissant de bien vouloir nous confirmer la localisation de la plate-forme Art, sciences et technologie au cœur de La Plaine - Saint-Denis, les retards des travaux du CNAM nous montrant la nécessité d'être vigilants.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'éducation nationale. Monsieur Braouezec, je vous remercie beaucoup de votre question.

Je veux pleinement vous rassurer.

Une opération de 15 millions de francs est bien inscrite au contrat de plan. Elle n'a pu être inscrite dans la programmation dans la mesure où les établissements porteurs du projet n'ont pas encore mis au point un dossier susceptible d'être rapidement mis en œuvre. Mais je puis vous apporter la garantie que mes collaborateurs et mes services, ainsi que, cela va de soi, mes successeurs, qui, je l'espère, auront le sens de la continuité de la République *(Sourires)*, s'efforceront de relancer rapidement le projet.

Nous sommes à votre disposition pour vous rencontrer personnellement et vous apporter tous les apaisements nécessaires.

M. le président. La parole est à M. Maxime Gremetz.

M. Maxime Gremetz. Monsieur le ministre, ma question concerne le projet de transfert d'une partie de l'université d'Amiens sur le campus de la Citadelle.

Je vous ai interpellé le 8 novembre 2000. Vous m'avez répondu le 4 décembre 2000 que vous vous penchiez avec beaucoup d'intérêt sur la question. Mais depuis lors, je n'ai pas d'autres informations. Je sais bien que le sujet est vaste et important, mais cela commence à faire long.

Je rappelle simplement que nous manquons grandement de professeurs. Sur les six cents professeurs des écoles ayant passé le concours, trois cents viennent de l'extérieur, et ils regagnent ensuite leur région.

Aujourd'hui, ce n'est pas un hasard si, à Amiens, toutes les matières − mathématiques, informatique et histoire-géographie, notamment − connaissent une baisse du nombre des étudiants, qui est tombé de 20 400 à 20 000.

Le vaste projet de transfert de l'université à la Citadelle pose un certain nombre de difficultés. En effet, je rappelle que la Citadelle est un endroit fermé, qui était auparavant occupé par l'armée. Je suis d'accord pour ramener les étudiants au centre de la ville, mais nous ne devons pas oublier que ce transfert des problèmes de logement, d'environnement et de transports.

Qu'en est-il ?

En outre, que va-t-on faire des terrains concernés ?

Monsieur le ministre, le collège César-Franck connaît par ailleurs une situation explosive. Une grève illimitée a été décidée. Ce collège est situé dans un quartier du nord d'Amiens, que l'on a vu à la télévision. Je suis déjà intervenu auprès de vous à ce sujet et j'interviens de nouveau.

Une délégation de l'établissement est présente dans les tribunes ; elle vous écoute. Elle a droit à une réponse et je serais heureux si vous pouviez la recevoir quelques minutes pour examiner le problème avec elle et le résoudre. Sinon, la grève va se poursuivre.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'éducation nationale. Monsieur Gremetz, on ne peut pas dire que la puissance publique serait indifférente à la situation de l'université d'Amiens. Je n'ai pas en mémoire tous les moyens ni tous les crédits qui ont été mis à sa disposition, mais elle les a mérités et nous continuerons à la soutenir.

Le transfert de l'UFR de lettres d'Amiens sur le campus de la Citadelle s'est achevé cette année. Le coût global de l'opération est estimé à 1 milliard de francs. Pour l'ensemble de l'opération, un accord de tous les partenaires est nécessaire, à commencer par celui de l'université, qui se prononcera avant la fin de l'année. Cet accord donné, nous pourrons envisager d'intégrer l'opération dans le contrat de plan.

Il n'y a aucune mauvaise volonté ni aucun retard autre que celui lié au nécessaire dialogue entre les uns et les autres.

Je suis personnellement très attaché au développement de l'université d'Amiens. Nous apporterons les preuves de notre soutien au cours des prochaines semaines.

M. le président. Nous passons au groupe UDF.

La parole est à M. Jean-Pierre Foucher.

M. Jean-Pierre Foucher. Monsieur le ministre, je vous interrogerai sur l'état d'avancement de la réforme des études médicales, pharmaceutiques et odontologiques.

Votre prédécesseur avait mis en place un groupe de travail. Deux avancées principales étaient proposées : d'une part, la révision du contenu pédagogique du deuxième cycle, avec la création d'un diplôme de fin d'études permettant d'harmoniser notre système avec le système européen, et, d'autre part, un accès plus large à

l'internat des hôpitaux permettant aux futurs médecins généralistes de bénéficier d'une formation pratique de haute qualité.

En fait, il s'agissait surtout d'instaurer un tronc commun aux étudiants de médecine, de pharmacie et d'odontologie, sanctionné par un DEUG santé, avec ensuite une répartition entre les disciplines selon les options choisies. Cela permettait de faire en sorte que la première année soit bien une année de formation et non une année d'élimination.

Pour ce qui concerne les pharmaciens, l'intégration aux CHU avait été demandée. Entre-temps, la loi de modernisation sociale a permis d'obtenir cette intégration.

La première de ces réformes devait voir le jour en 2002, et la seconde en 2004.

Sans porter de jugement sur les propositions qui ont été faites, je constate qu'aujourd'hui rien ne semble avoir bougé.

Qu'en est-il exactement ? Quand les décisions seront-elles prises ? Quel système sera retenu ? A quel moment la réforme sera-t-elle mise en place ? Le ministre délégué à la santé aura-t-il son mot à dire ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'éducation nationale. Monsieur Foucher, il va de soi que le ministre délégué à la santé a plus que son mot à dire.

M. Jean-Pierre Foucher. C'est bien de le préciser !

M. le ministre de l'éducation nationale. C'est une évidence. Nous travaillons très étroitement avec M. Kouchner, comme nous l'avions fait avec Mme Gillot.

La réforme des études médicales est une entreprise de longue haleine. Elle ne peut s'improviser au coin de la rue. Il faut y associer l'ensemble des personnes concernées, les étudiants et les professeurs.

Nous sommes maintenant engagés dans un processus de réel changement.

Le deuxième cycle sera profondément et rapidement modifié, tout particulièrement les trois premières années : D2, D3, D4, comme disent les spécialistes. Le nouveau programme a été conçu dès juillet 2000 et les objectifs pédagogiques ont été publiés en juin dernier. Ce programme s'appliquera à l'internat de 2005. Ce qui s'explique par la durée de ces études. Toujours est-il que la transformation du deuxième cycle est maintenant engagée.

Le troisième cycle sera lui aussi radicalement transformé de par la place faite à la médecine générale, qui sera désormais une spécialité à part entière. J'ai voulu que la nouvelle « maquette en trois ans » soit applicable dès maintenant – on ne peut donc dire que c'est reporté aux calendes grecques – et l'arrêté va paraître dans les prochains jours. Nous sommes bien là encore dans l'action, plus seulement dans le projet.

Quant au premier cycle, chantier ambitieux ouvert par une concertation qui a commencé en juillet 2000, il va également faire l'objet de transformations profondes. Nous avons procédé à de très larges discussions car c'était un sujet sensible. Là encore, les mentalités ont beaucoup évolué. Cette université que l'on disait très conservatrice s'est ouverte et le bon sens a fini par l'emporter. Il était en effet anormal que les étudiants du premier cycle se recrutent seulement parmi les candidats à la médecine. Il faut donner une culture commune aux personnels de santé : sages-femmes, dentistes et autres métiers de la santé. Par ailleurs, les étudiants non retenus après avoir accompli une première année hyperspécialisée avaient le sentiment d'avoir perdu leur temps sans pouvoir rebondir dans une autre direction. C'était un véritable gâchis. D'où les deux changements principaux qui vont intervenir : une plus grande plurisdisciplinarité et une véritable culture commune donnée à l'ensemble des étudiants.

La concertation se poursuit pour établir de manière plus précise encore les programmes ; l'enseignement commun et l'enseignement propre à chaque filière. Je ne suis pas en mesure aujourd'hui de vous donner la date exacte de mise en application de ce premier cycle car je dois en reparler avec Bernard Kouchner. Mais nous sommes sur la bonne voie et je suis très confiant, optimiste. Je ne pense d'ailleurs pas que vous ayez entendu des protestations ici ou là.

M. Jean-Pierre Foucher. Pas du tout !

M. le ministre de l'éducation nationale. Je me suis exprimé à plusieurs reprises à cet égard et je constate que nous avons réussi à obtenir un assentiment constructif, fécond et positif. Simplement, quoi qu'il en soit, dès la rentrée 2002, les élèves sages-femmes feront toutes une année de PCEM 1.

M. le président. Nous passons au groupe Démocratie libérale et Indépendants.

La parole est à M. Gilbert Gantier.

M. Gilbert Gantier. Monsieur le ministre, je souhaite attirer votre attention sur l'efficacité de notre enseignement supérieur. Au vu des chiffres de l'OCDE, il semble en effet que notre système universitaire soit moins performant que celui de nos partenaires étrangers, et ce sur plusieurs points.

En premier lieu, notre pays est à la traîne des grands pays industrialisés en matière de dépenses d'enseignement supérieur. Selon un récent rapport de l'OCDE, la France consacre seulement 1,13 % de son PIB à ce budget, contre une moyenne de 1,33 %, c'est-à-dire sensiblement plus, dans les pays de l'OCDE. Le coût annuel d'un étudiant s'élève chez nous à 52 750 francs, contre une moyenne de 66 160 francs dans les pays de l'OCDE. Il semble bien qu'il y ait là un retard important qu'il conviendrait de combler rapidement et je ne vois pas de signe en ce sens dans la faible hausse de ce projet de budget pour 2002. En effet, la hausse de 2,2 % est même inférieure à celle de 2001 – 2,73 % – et, en tenant compte des prévisions inflationnistes pour 2002, cette augmentation de 1 % seulement.

En deuxième lieu, il semble que, sur le plan qualitatif, nous ne soyons pas non plus en mesure de rivaliser avec nos partenaires. Selon une enquête rendue publique par votre ministère, 45 % seulement des étudiants obtiennent leur DEUG en deux ans. Ce chiffre incroyablement bas démontre bien la mauvaise organisation de notre enseignement supérieur, qui laisse un grand nombre d'étudiants sans diplôme et complètement désarmés après deux ou trois ans d'études. Par ailleurs, la durée des études est particulièrement longue.

En troisième lieu, alors que les échanges internationaux se multiplient dans tous les domaines, que de nombreux étudiants français partent à l'étranger pour un ou deux ans d'études, notre pays n'attire plus beaucoup les étudiants étrangers. La proposition d'étudiants étrangers que nous accueillons dans nos universités est en effet tombée largement sous la barre des 10 %, alors qu'elle était encore de 14 % à la fin des années 70. Il y a donc de nombreux progrès à faire en ce domaine, notamment en concevant des programmes adaptés.

Enfin, et ce sera mon dernier point, l'Université ne remplit plus son devoir de recherche fondamentale. Alors que, dans certains pays, les dépenses de recherche et de développement sont fortement concentrées dans les universités, celles-ci étant un vecteur de la recherche, ce n'est plus le cas en France.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'éducation nationale. Monsieur le député, j'ai déjà répondu par avance à vos questions. Les statistiques que vous citez datent d'il y a trois ans. Depuis, de nombreux changements se sont produits, qui n'ont évidemment pas été pris en compte par les statisticiens de l'OCDE. La seule chose que je puisse vous dire, me fondant sur les calculs réalisés par la direction de la programmation et du développement du ministère de l'éducation nationale, c'est que, grâce à l'augmentation des crédits, des postes et des moyens, le taux d'encadrement de nos universités a retrouvé son niveau de 1980, époque où il y avait beaucoup moins d'étudiants puisque c'était avant l'explosion démographique. Nous devrions ainsi être dans le peloton de tête des pays européens. J'espère que cela vous sera confirmé dans quelques mois par d'autres études internationales.

Quant à la situation de la recherche, c'est une originalité française. Dans certains pays, la recherche est concentrée dans les universités. En France, pour des raisons historiques, qui sont d'ailleurs intéressantes du point de vue intellectuel, nous disposons d'institutions multiples, plus ou moins autonomes, dans les domaines de la médecine, des sciences, de la chimie et de la physique. Mais il serait faux de penser que ces institutions n'ont pas établi de relations étroites avec les universités. Il suffit de visiter celles-ci pour s'en apercevoir. Des liens extrêmement féconds et étroits existent entre les universités à dominante médicale et l'INSERM, par exemple. Si l'on veut procéder à une réelle évaluation concernant la recherche française, il faut prendre en considération non seulement les crédits du ministère de la recherche, mais aussi ceux du ministère de l'enseignement supérieur. Dès lors, nous sommes dans une situation plutôt enviable par rapport à d'autres pays. Elle va s'améliorant. Poursuivons l'effort !

M. le président. Nous avons terminé les questions.

ÉDUCATION NATIONALE

II. – **Enseignement supérieur**

M. le président. J'appelle les crédits inscrits à la ligne « Éducation nationale : II. – Enseignement supérieur. »

ÉTAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles)

« Titre III : 127 919 088 euros ;

« Titre IV : 16 388 268 euros. »

ÉTAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles)

TITRE V. – INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 199 081 000 euros ;

« Crédits de paiement : 28 014 000 euros. »

TITRE VI. – SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 705 375 000 euros ;

« Crédits de paiement : 402 830 000 euros. »

Sur le titre III de l'état B, concernant l'éducation nationale : II. – Enseignement supérieur, le Gouvernement a présenté un amendement, nº 49, ainsi rédigé :

« Majorer les crédits de 4 600 000 euros. »

La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'éducation nationale. Cet amendement est la traduction d'une idée ingénieuse avancée par le rapporteur Alain Claeys au début de ce débat. En effet, si nous voulons avoir l'assurance que les bourses dites de mobilité européenne soient utilisées pleinement et en connaissance de cause, mieux vaut en confier la gestion aux universités. Je me garderai de m'avancer trop loin sur cette voie mais je crois que nos universités doivent être maîtresses de certaines décisions qui concernent leur avenir. Vous savez qu'il y a d'ailleurs eu un débat entre le ministère de l'éducation nationale et celui des affaires étrangères pour qu'une fraction des bourses accordées aux étudiants étrangers soit gérée par nos universités. Le Quai d'Orsay n'est d'ailleurs pas hostile au réexamen de la situation.

Si nous voulons vraiment créer un espace public de l'enseignement supérieur européen, nous devons mettre de notre côté toutes les chances : développement des crédits, création de diplômes européens, de diplômes communs, instauration de liens particuliers entre les universités, de filières en langue allemande, comme à Nancy, en langue italienne ou anglaise. Bref, il faut internationaliser, « européaniser » pour permettre ce flux d'échanges entre étudiants européens. En effet, l'Europe des étudiants et des professeurs est la clé même du développement européen. C'est grâce à la jeunesse, grâce aux étudiants que nous réussirons à donner à l'Europe l'âme, l'esprit qui lui manquent parfois et la conscience d'appartenir à un ensemble intellectuel commun.

La proposition d'Alain Claeys mérite d'être retenue. C'est pourquoi je vous présente cet amendement, que je vous demande d'adopter.

M. le président. Je pense que M. le rapporteur spécial est favorable à cet amendement, puisqu'il est à l'origine de cette proposition.

M. Alain Claeys, *rapporteur spécial.* Bien sûr, monsieur le président.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement nº 49.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. Je constate que le vote est acquis à l'unanimité.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le titre III, modifié par l'amendement nº 49.

(Le titre III, ainsi modifié, est adopté.)

M. le président. Sur le titre IV de l'Etat B concernant l'éducation nationale : II. – Enseignement supérieur, le Gouvernement a présenté un amendement, nº 48, ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 4 600 000 euros. »

La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'éducation nationale. Amendement de coordination avec le précédent.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Alain Claeys, *rapporteur spécial.* Favorable.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement no 48.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. Je constate que le vote est acquis à l'unanimité.

Je mets aux voix le titre IV, modifié par l'amendement no 48.

(Le tite IV, ainsi modifié, est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V sont adoptés.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère de l'éducation nationale concernant l'enseignement supérieur.

Rappel au règlement

M. Maxime Gremetz. Monsieur le président, je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. Sur quel article vous fondez-vous, monsieur Gremetz ?

M. Maxime Gremetz. Sur l'article 58, monsieur le président !

M. le président. Vous avez la parole.

M. Maxime Gremetz. Je suis triste d'être venu spécialement d'Amiens ce matin pour vous poser deux questions précises, monsieur le ministre, et de n'avoir obtenu aucune réponse ! Quelle est l'opinion du Gouvernement sur le transfert d'une partie de l'université d'Amiens à la Citadelle ? Vous n'avez pas répondu. C'est étrange ! Je comprends maintenant pourquoi la lettre que j'ai écrite il y a onze mois est restée sans réponse.

Ensuite, allez-vous, oui ou non, accepter de recevoir la délégation d'enseignants et de parents d'élèves du collège César-Franck, collège en grève illimitée et dans une situation désespérée ?

Deux questions auxquelles je n'ai pas eu de réponse ! Je souhaite que le Parlement joue son rôle, mais encore faut-il que le Gouvernement lui réponde !

M. le président. Monsieur Gremetz, vous sortez aussi bien du cadre du règlement que de celui de la discussion budgétaire !

La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'éducation nationale. Mon intervention n'est en effet pas conforme aux règles du débat budgétaire,...

M. Maxime Gremetz. Il faut les assouplir un peu !

M. le ministre de l'éducation nationale. ... mais elle obéit aux règles de la courtoisie, que vous ne respectez pas toujours quant à vous !

M. Maxime Gremetz. Merci !

M. le ministre de l'éducation nationale. Le débat est achevé et vous le faites rebondir !

M. Maxime Gremetz. Mais vous ne me répondez pas !

M. le ministre de l'éducation nationale. Je vous réponds comme je pense pouvoir le faire. Je ne peux vous donner satisfaction sur toute la ligne. S'agissant du transfert de l'université d'Amiens, je vous ai dit que nous y étions favorables,...

M. Maxime Gremetz. Ah !

M. le ministre de l'éducation nationale. ... mais nous ne décidons pas seuls. Apprenez que, dans ce pays, il y a des règles et que les universités sont autonomes ! L'Etat a des partenaires et il n'impose pas ses vues par oukase ! Par conséquent, tout cela doit faire l'objet d'une concertation, d'une délibération. Nous sommes dans un régime de démocratie, ce qui suppose un débat, un dialogue, un échange. Ce débat et ce dialogue sont en cours.

Quant au collège dont vous vous occupez et dont je salue les personnels et les parents d'élèves, la délégation sera reçue cet après-midi par la direction de l'enseignement scolaire, comme c'est normal dans une démocratie.

M. Maxime Gremetz. Voilà des réponses !

M. le président. La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

2

ORDRE DU JOUR DES PROCHAINES SÉANCES

M. le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 2002, no 3262 :

M. Didier Migaud, rapporteur général au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (rapport no 3320).

Outre-mer :

M. Claude Hoarau, rapporteur pour avis au nom de la commission de la production et des échanges (tome XV de l'avis no 3325).

Départements d'outre-mer :

M. François d'Aubert, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (annexe no 35 du rapport no 3320) ;

M. Jérôme Lambert, rapporteur pour avis au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République (tome VII de l'avis no 3324).

Territoires d'outre-mer :

M. Philippe Auberger, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (annexe no 36 du rapport no 3320) ;

M. Jean-Yves Caullet, rapporteur pour avis au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République (tome VIII de l'avis no 3324).

A vingt et une heures, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à douze heures quinze.)

Le Directeur du service du compte rendu intégral de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT